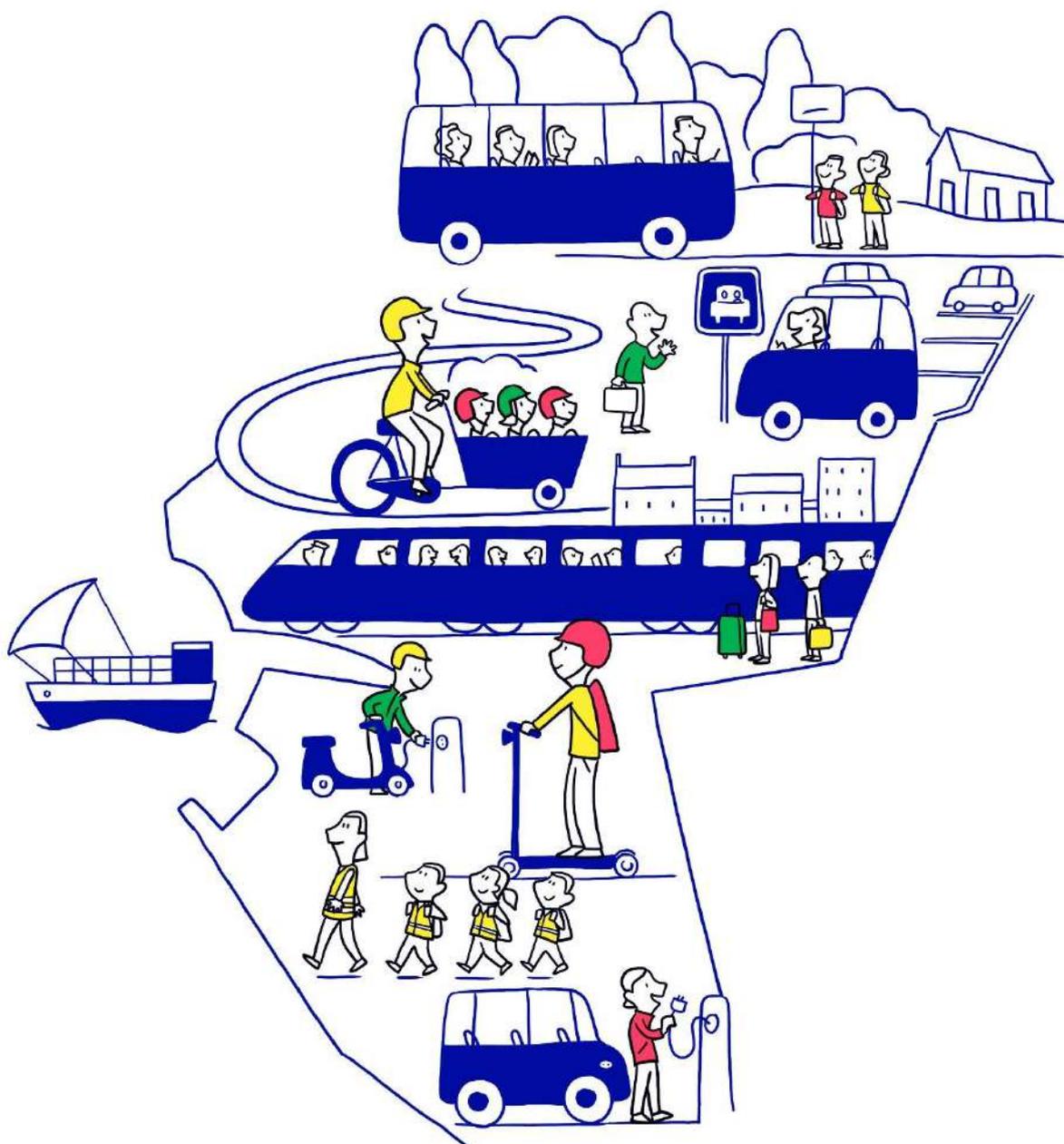


CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE



BASSIN SUD-MAYENNE

2024-2029



REGION PAYS DE LA LOIRE



LA MAYENNE
Le Département
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE CRAON



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MESLAY-GREZ



GAL SUD-MAYENNE



TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE

BASSIN SUD-MAYENNE

CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1. LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES EN PAYS DE LA LOIRE.....	6
1.1. UNE DEMARCHE DE COOPERATION ENTRE COLLECTIVITES	6
1.2. L'ORIENTATION REGIONALE DE LA DEMARCHE	8
1.3. LA CONSTRUCTION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	8
2. LES CARACTERISTIQUES DU BASSIN SUD-MAYENNE	9
2.1. FICHE D'IDENTITE DU BASSIN	9
2.1.1. <i>Indicateurs socio-économiques</i>	10
2.1.1. <i>Exercice de la compétence mobilité</i>	11
2.1.1. <i>Flux pendulaires</i>	12
2.1.1. <i>Répartition modale</i>	14
2.2. SERVICES DE MOBILITE EXISTANTS	14
2.2.1. <i>Offre interurbaine de transport collectif</i>	14
2.2.2. <i>Services de mobilité actives, partagées et solidaires</i>	15
2.3. INFORMATION MULTIMODALE ET SITUATIONS DEGRADEES	17
3. FEUILLE DE ROUTE DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE.....	17
3.1. ORIENTATIONS PRIORITAIRES DE TRAVAIL.....	18
3.1.1. <i>Mobilités partagées</i>	18
3.1.2. <i>Transports collectifs (TC)</i>	18
3.1.3. <i>Communication et Accompagnement au changement</i>	19
3.1.4. <i>Intermodalité et accessibilité</i>	19
3.1.5. <i>Mobilités cyclables</i>	19
3.1.6. <i>Mobilités solidaires</i>	19
3.1.7. <i>Chantier Décarbonation et sobriété</i>	20
3.1.8. <i>Chantier Partage et Mutualisation de données</i>	21
3.2. FICHES ACTIONS EMBLEMATIQUES.....	21
3.3. COOPERATIONS INTERBASSINS.....	21
3.4. MATRICE DE RESPONSABILITES	22
4. SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	22
4.1. DUREE.....	23
4.2. MODALITES DE PILOTAGE	23
4.2.1. <i>Comité de pilotage</i>	23
4.2.2. <i>Comité technique</i>	23
4.3. MODALITES D'EVALUATION	23
4.4. MODALITES DE REVISION	24
5. ANNEXES.....	26
5.1. CARTOGRAPHIES DES DYNAMIQUES	26
5.2. CARTE DES LIGNES REGULIERE ALEOP DU BASSIN SUD-MAYENNE.....	31
5.3. FICHES ACTIONS	32

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L4221-1 et suivants,
Vu le code des transports et notamment l'article L1215-1 et suivants,
Vu la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la carte des bassins de mobilité,
Vu la délibération du Conseil régional du 31 mars 2021 approuvant la Stratégie Régionale des Mobilités,
Vu la délibération du Conseil régional du 17 décembre 2021 approuvant le SRADDET Pays de la Loire,
Vu la délibération de la commission permanente du 7 juillet 2023 approuvant le présent contrat opérationnel de mobilité,

Entre les soussignés :

*La **Région des Pays de La Loire**, dont le siège social est 1 rue de la Loire – 44200 Nantes, représentée par Mme Christelle MORANCAIS, Présidente, ci-après dénommée « **la Région** »,*

*Le **Département de la Mayenne**, dont le siège social est 39 rue Mazagran – 53000 LAVAL, représenté par Olivier RICHEFOU, Président, ci-après dénommée « **le Département** »,*

*La **communauté de communes du Pays de Craon**, dont le siège social Rue de Buchenberg, 53400 CRAON, représentée par Christophe LANGOUET, Président,*

*La **communauté de communes du Pays de Château-Gontier**, dont le siège social est 23 place de la République - 53200 CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE, représentée par Philippe HENRY, Président,*

*La **communauté de communes du Pays de Meslay-Grez**, dont le siège social est 1 voie de la Guiternière 53170 MESLAY-DU-MAINE, représentée par Jacky CHAUVEAU, Président,*

*Le **Syndicat Territoire d'Energie de la Mayenne (TEM)**, dont le siège social est rue Louis de Broglie – 53810 CHANGE, représenté par Richard CHAMARET, Président, ci-après dénommée « **TEM** »,*

et

*Le **GAL Sud Mayenne**, dont le siège social est 23 place de la République – 53200 CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE, représenté par Vincent SAULNIER, Président,*

il a été convenu ce qui suit :

Les différentes parties s'engagent à :

- mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2024-2029 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités,
- prendre part à la mise en œuvre des actions, dans les rôles définis par le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents,
- collaborer dans une logique d'amélioration continue et d'expérimentation, au service des usagers,
- contribuer à l'évaluation des actions inscrites au contrat opérationnel de mobilité et au partage des données,
- communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

1. La mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités en Pays de la Loire

1.1. Une démarche de coopération entre collectivités

Dès 2019, en tant que chef de file des mobilités, la Région a souhaité engager le dialogue avec toutes les collectivités pour considérer les évolutions engendrées par la Loi d'orientation des mobilités (LOM). Les Présidents et les Vice-Présidents des intercommunalités et des Départements, les représentants des associations des Maires de France, des communes rurales et d'Intercommunalités de France ont été réunis dans chaque Département. L'objet de ces rencontres était de partager les réflexions et attentes des collectivités sur la prise de compétence mobilité et de construire collectivement les bases d'une nouvelle coopération.

A l'automne 2020, la **concertation** a été reconduite avec toutes les intercommunalités et a permis de dessiner les contours des bassins de mobilité, dont la cartographie a été adoptée en Conseil Régional de décembre 2020. Les bassins de mobilité ont été définis à partir des flux de déplacements domicile-travail, domicile-étude, au sein desquels des convergences d'intérêt se manifestent. La carte des bassins de mobilité est inscrite dans la Stratégie Régionale des mobilités adoptée en juillet 2021, elle-même centrée sur les besoins des Ligériens, et dont la finalité est de faciliter leurs déplacements, leur proposer des modes de transport plus sobres, plus respectueux de l'environnement, au meilleur coût.

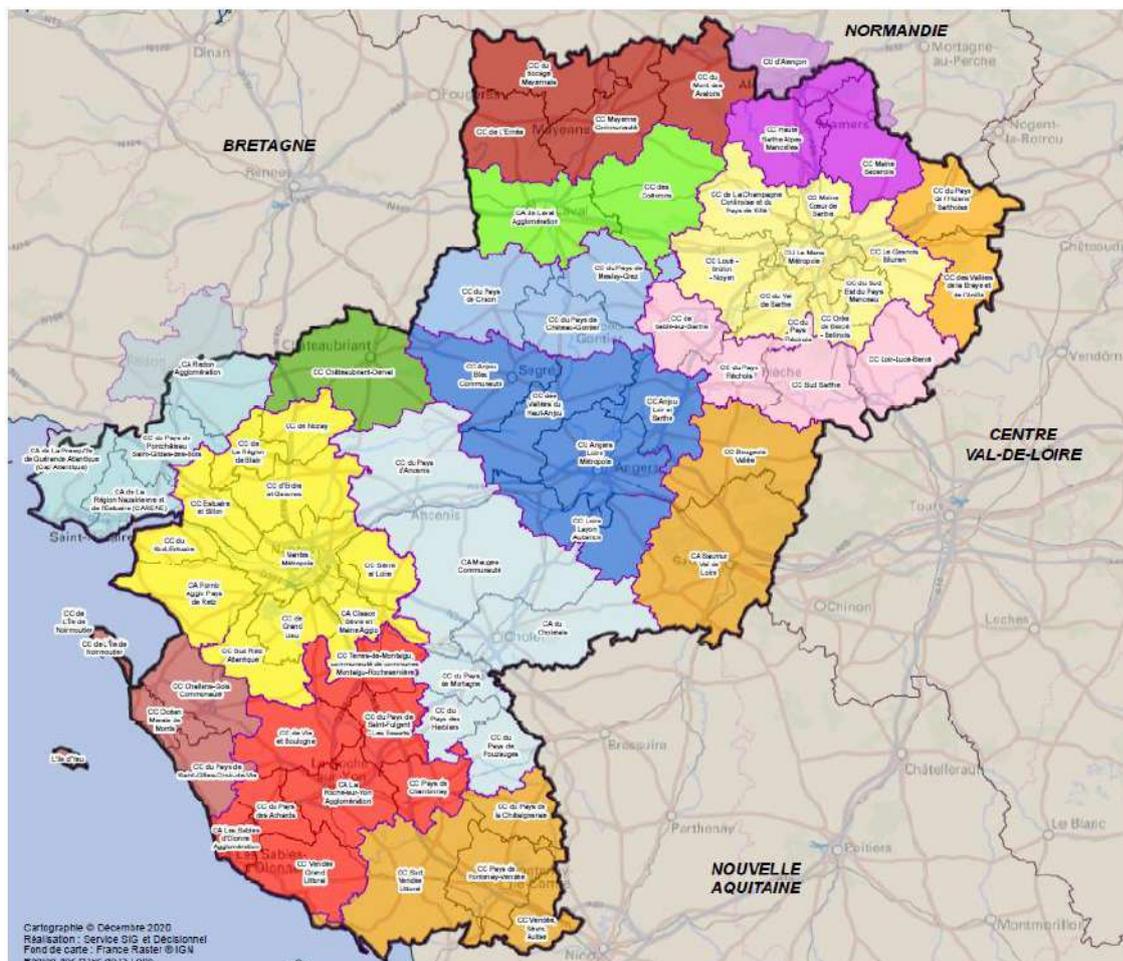


Figure 1 : Présentation des 16 bassins de mobilité Régionaux

En 2021, 54 communautés de communes ligériennes sur 56 ont choisi de devenir Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), c'est-à-dire compétentes pour le développement de nouveaux services de mobilité. Dès lors, la Région peut compter sur des territoires moteurs pour la mise en œuvre des services dont les Ligériens ont besoin, des territoires volontaires pour conduire des expérimentations.

Dans le cadre renouvelé de la LOM, une **nouvelle articulation des compétences se dessine** :

- En tant que chef de file des mobilités et autorité organisatrice de la mobilité Régionale, la **Région** est compétente pour organiser des services réguliers de transport public d'intérêt Régional, le transport à la demande, des services relatifs aux mobilités actives, partagées ou solidaires, et pour contribuer au développement de tels services. Elle est aussi AOM de substitution dans les 2 communautés de communes qui n'ont pas pris la compétence mobilité (Maine Saosnois ; Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts) ;
- Tout comme la Région, les **EPCI** sont compétents pour organiser des services réguliers de transport public, de transport à la demande, pour organiser des services relatifs aux mobilités actives, partagées ou solidaires, à condition toutefois que ces services soient inclus dans leur ressort territorial.
- Du fait de leurs compétences en matière de voirie départementale, d'accompagnement social et de développement des solidarités, les **Départements** conservent un rôle essentiel pour le développement des mobilités durables, solidaires et inclusives sur leur territoire.
- Les **Syndicats d'Energie** sont compétents en matière d'infrastructures d'avitaillement électrique, gaz et hydrogène (hors Départements de la Sarthe, Nantes Métropole, villes de Saint-Nazaire et de La Baule)
- **SNCF Gares & Connexions**, gestionnaire des gares ferroviaires, est compétent en matière d'exploitation, de projets d'investissement et de valorisation des bâtiments voyageurs dont elle est propriétaire
- Le **GAL Sud Mayenne** est un espace de coopération entre les 3 communautés de communes, ainsi qu'entre les acteurs publics et privés du territoire, et peut se voir confier le pilotage d'actions dans le champ de la mobilité ; par ailleurs, le GAL pilote un programme européen LEADER dans lequel il a positionné la mobilité comme enjeu du territoire, il pourra donc se positionner en accompagnement et soutien aux initiatives menées dans ce champ.

La LOM et la loi 3DS permettent aussi d'envisager assez largement la mise en place de conventions de délégation de compétence quand cela s'avère pertinent. Les modalités financières de ces conventions de délégation de compétence seront librement négociées entre les parties prenantes.

Ainsi, chaque acteur du contrat peut jouer un rôle défini dans le cadre des actions mises en place par le COM :

- **Animateur** : entité qui a la responsabilité de faire vivre l'action, d'assurer sa cohérence d'ensemble, de relancer les partenaires si nécessaire. Ce rôle n'implique pas nécessairement la maîtrise d'ouvrage ni même la participation financière
- **Porteur** : entité qui assure le pilotage opérationnel du projet, de son calendrier et du budget consacré à ce projet (sous réserve du vote des crédits par les assemblées délibérantes)
- **Partenaire** : collectivité/ agence d'urbanisme / EPCI intéressé au projet, parce qu'on attend d'elle / de lui une action / contribution
- **Financier** : entité qui prend en charge tout ou partie du coût de l'action

Ces rôles sont déclinés pour chaque action afin d'en préciser la mise en œuvre.

1.2. L'orientation Régionale de la démarche

Dans un contexte de fortes tensions qui affectent l'ensemble du secteur des transports (pénurie de conducteurs, crise sanitaire, augmentation du prix des carburants), il est essentiel de proposer aux citoyens des services de mobilités qui répondent à la diversité des usages.

Les signataires du COM posent comme seule boussole **l'efficacité des politiques publiques**. La répartition des compétences entre Région, Département et Intercommunalités doit permettre de proposer des offres et services de transport adaptés aux différents besoins. La convergence entre les démarches de planification Régionale, départementale, locale est recherchée et s'exprime dans les actions retenues dans le contrat opérationnel de mobilité.

La Région a adopté en 2021 la stratégie Régionale des mobilités (2021-2030) posant une vision ambitieuse pour le développement des transports publics, des infrastructures et des services de mobilité en Pays de la Loire :

- Un développement au bénéfice de chaque territoire, qu'il soit urbain, périurbain ou rural,
- Une offre de transports et de mobilités de qualité qui contribue à un développement plus durable, sobre et décarboné des activités
- Une offre de transports et de mobilités qui apporte un meilleur service, au meilleur coût et au plus grand nombre de ses habitants.

L'amélioration attendue des services de mobilités en Pays de la Loire ne peut être le fruit que d'un travail collectif. La Région s'y emploie en fédérant les acteurs et en veillant à prendre en compte les besoins de tous les publics, en particulier les jeunes, les personnes en situation de précarité ou en situation de handicap.

La Région intervient en soutien des projets des territoires, que ce soit dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale ou dans les politiques sectorielles comme la mobilité. La Région a la volonté d'accompagner les territoires ayant pris la compétence « mobilité » de manière volontaire. Les règlements d'intervention de la Région offrent un cadre pour accompagner les projets intermodaux et notamment d'aménagements des abords de gares et de points d'arrêts routiers, la réalisation des infrastructures cyclables, les mises en accessibilité PMR, l'animation de communautés de covoitureurs ou la création de lignes de covoiturage... Sous réserve des possibilités juridiques et de ses capacités financières, la Région s'attachera, en complément, à soutenir les expérimentations mises en œuvre par les EPCI.

Au travers de multiples partenariats instaurés, la Région collabore avec les EPCI, en particulier ceux qui disposent de réseaux de transports collectifs urbains, autour des thématiques suivantes : tarification ; distribution ; information multimodale ; interconnexions... dans l'objectif de faciliter les parcours usagers.

1.3. La construction du Contrat Opérationnel de Mobilité

La première conférence ligérienne des AOM (en novembre 2021) a marqué le lancement du processus d'élaboration des Contrats Opérationnels de Mobilité à l'échelle régionale.

Sur le bassin de mobilité Sud-Mayenne, après un premier contact technique en janvier 2022, des échanges techniques ont été engagés à partir de mars 2023 entre les 3 EPCI, le Département de la Mayenne et la Région des Pays de la Loire. Ces rencontres techniques ont permis de consolider l'analyse (diagnostic, offres de mobilité) sur le bassin et de dégager des orientations prioritaires de

travail. Les démarches de planification territoriale des mobilités menées par les intercommunalités du bassin ont servi de guide à l'identification des enjeux du Contrat Opérationnel de Mobilité.

En mai 2023, un premier comité de pilotage a permis de valider politiquement ces orientations prioritaires de travail. Les partenaires du COM se sont ensuite réunis en comité technique au 2^e semestre 2023 pour poursuivre la réflexion sur chacune des orientations, dégager des pistes d'actions potentielles et affiner le contenu des fiches actions constituant la dorsale du COM. Des réunions territorialisées ont permis d'affiner ce projet de fiches actions et les modalités possibles de mise en œuvre.

Le comité de pilotage du 17 avril 2024 est venu valider le contenu du COM et son déroulé prévisionnel sur les 5 années (2024 à 2029).

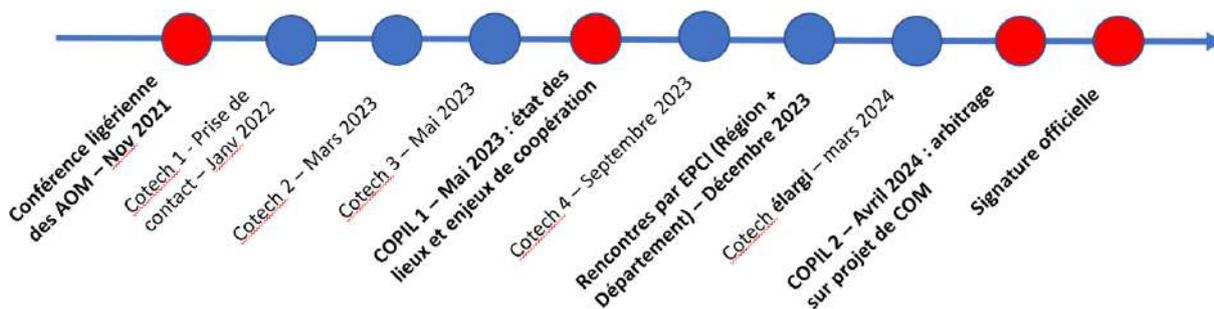


Figure 2. Frise synthétique de l'élaboration du COM du Bassin Sud-Mayenne

2. Les caractéristiques du bassin Sud-Mayenne

2.1. Fiche d'identité du bassin

Fort de ses 73 000 habitants, le bassin Sud-Mayenne est composé de 3 communautés de communes qui ont choisi de prendre la compétence « mobilité » et de devenir ainsi autorités organisatrices de la mobilité. Il s'agit de :

- La communauté de communes du Pays de Craon
- La communauté de communes du Pays de Château-Gontier
- La communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

Bassin Mayenne Sud

73 000 habitants

3 AOM

31 000 déplacements pendulaires quotidiens



Figure 3 : Schéma de situation des 4 EPCI du Bassin Sud-Mayenne

2.1.1. Indicateurs socio-économiques

Indicateurs	Valeur
Population	72 791 habitants
Part relative de la population régionale	1.9 %
Part relative de la population départementale	23.9 %
Densité moyenne de population du BASSIN SUD-MAYENNE	47,95 habitants/ km ²
Densité moyenne en Mayenne	59 habitants/km ²
Densité moyenne en Pays de la Loire	114,81 habitants/km ²
Nombre de communes	75
Nombre d'emplois sur le bassin	25 736
Nombre d'actifs	33 410
Taux d'équipement des ménages	90,3 %

2.1.1. Exercice de la compétence mobilité

Après la prise de compétence « mobilité », les 3 EPCI du bassin ont défini en 2022 et 2023 leurs orientations dans des documents structurants de planification stratégique. Ainsi, à la date de signature du contrat opérationnel de mobilité, chaque communauté de communes du bassin Sud-Mayenne est dotée :

- D'un plan de mobilité simplifié (en cours de finalisation pour la CC du Pays de Meslay-Grez)
- D'un schéma directeur des modes actifs ; pour la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, la planification vélo est intégrée au plan de mobilité simplifié.

Le Département de la Mayenne a lui aussi défini un schéma départemental des mobilités durables pour la période 2021 / 2024, dont les objectifs sont d'encourager les modes doux et les mobilités bas carbone. Un groupe de travail élabore le schéma départemental qui suivra à partir de 2025.

Enfin, les communautés de communes se sont dotées d'une ingénierie des mobilités pour mieux assumer leur compétence : ingénierie partagée à l'échelle du GAL Sud-Mayenne pour les 3 communautés de communes à laquelle s'ajoute une ingénierie spécifique pour chaque communauté de communes.

Ces éléments de planification et d'ingénierie témoignent de la montée en compétence des communautés de communes.

2.1.1. Flux pendulaires

2.1.1.1. Analyse des flux pendulaires

L'analyse des déplacements domicile-travail (INSEE) démontre que plus de la moitié des flux pendulaires sont concentrés à l'intérieur du bassin Sud-Mayenne (56%) et particulièrement à l'intérieur de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier (41%). 11 000 actifs quittent chaque jour le bassin Sud-Mayenne pour aller travailler à l'extérieur ; plus de la moitié d'entre eux vont travailler sur le territoire de Laval Agglomération. A l'inverse, le bassin Sud-Mayenne est attractif pour les habitants de Laval Agglomération et d'Anjou Bleu Communauté, puisque la moitié des 5 000 actifs qui habitent à l'extérieur du bassin viennent d'un de ces deux EPCI.

Les échanges pour le travail avec le bassin Mayenne Sud

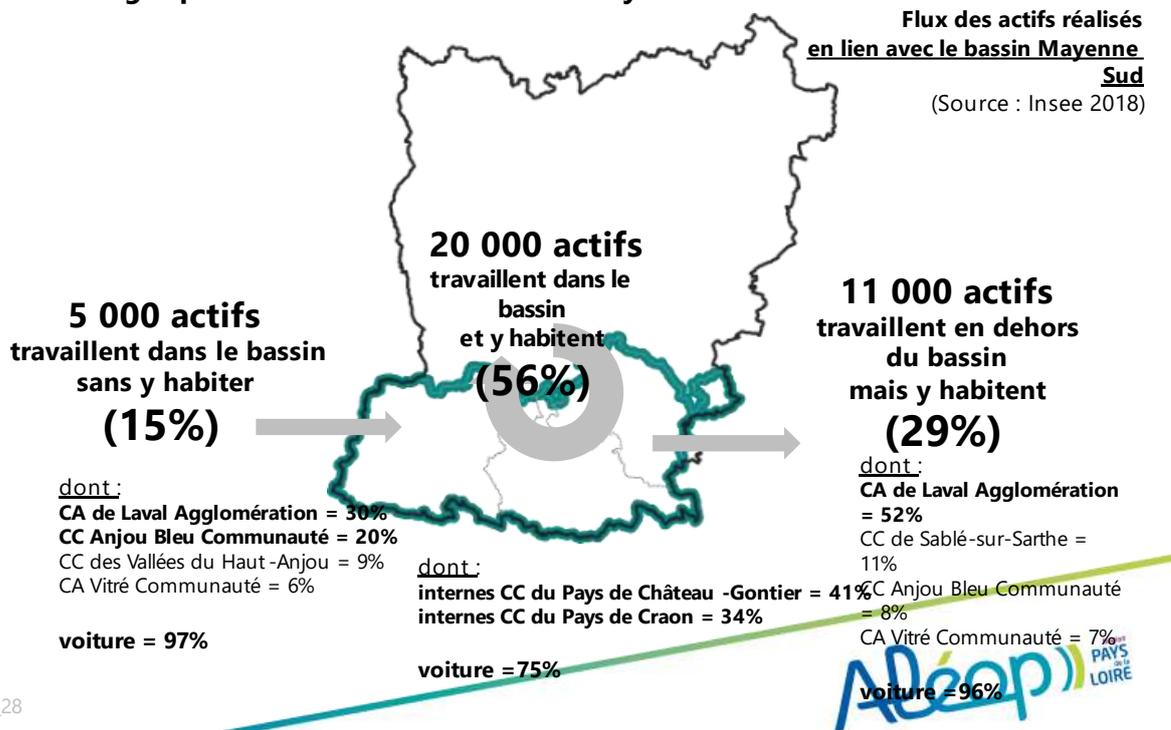


Figure 4 : Flux des actifs réalisés en lien avec le bassin (réalisation AURAN – 2022, source INSEE 2018)

Les déplacements de proximité représentent un enjeu important sur le bassin. Les déplacements domicile-travail se font, pour beaucoup, à l'intérieur du périmètre des EPCI : c'est notamment le cas de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier où les deux tiers des trajets pendulaires sont internes à l'EPCI. Dans un peu plus d'un tiers des cas, les déplacements domicile – travail s'effectuent même au sein d'une même commune.

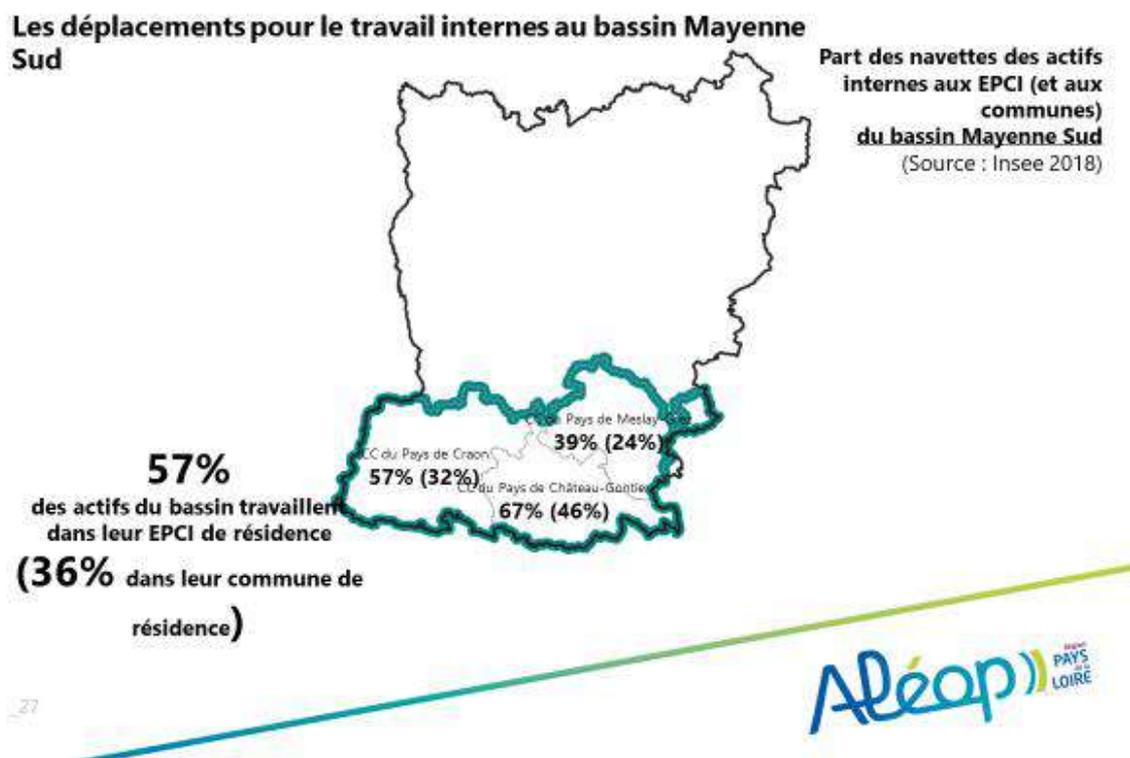


Figure 5 : Part des navettes des actifs internes aux EPCI (et aux communes) (réalisation AURAN 2022, source INSEE 2018)

2.1.1. Répartition modale

L'usage de la voiture particulière reste le mode principal de déplacement sur le bassin et au sein de chaque EPCI le composant.

Parts modales sur le bassin Sud Mayenne

■ Mode de déplacement principal utilisé pour le motif travail

■ Volume de 30 962 déplacements quotidiens



	Prohibited	Pedestrian	Cyclist	Scooter	Car	Bus
Région	4,8%	4,5%	3,0%	1,6%	78,9%	7,1%
Mayenne	7,3%	5,5%	1,5%	1,1%	82,1%	2,5%
Bassin de mobilité Sud Mayenne	8,6%	5,1%	1,8%	1,2%	82,5%	0,8%
CC Meslay-Grez	8,9%	4,0%	1,2%	1,2%	84,0%	0,9%
CC Pays de Château-Gontier	7,4%	6,1%	2,0%	1,1%	82,6%	0,8%
CC Pays de Craon	9,9%	4,7%	1,8%	1,2%	81,5%	0,8%

Source INSEE – RP 2018

26



2.2. Services de mobilité existants

2.2.1. Offre interurbaine de transport collectif

ALEOP est la marque régionale des services de transport collectif comprenant :

- **Les lignes régulières et à la demande de transport routier :**
- **401-B** LE LION D'ANGERS - AZE
- **101** Angers - Château-Gontier - Laval
- **101-AD** Angers - Château-Gontier - Laval / A la demande
- **101E** Angers - Château-Gontier - Laval / Navette Express
- **108** La Guerche-de-Bretagne - Montjean - Laval (À partir du 4/9/2023)
- **108-AD** La Guerche-de-Bretagne - Montjean - Laval
- **109** Sablé-sur-Sarthe - Meslay-du-Maine - Laval
- **109-AD** Sablé-sur-Sarthe - Meslay-du-Maine - Laval / A la demande
- **109E** Sablé-sur-Sarthe - Meslay-du-Maine - Laval / Express
- **118** Sablé-sur-Sarthe - Meslay-du-Maine - Château-Gontier-sur-Mayenne - Segré

- **118-AD** Sablé-sur-Sarthe - Meslay-du-Maine - Château-Gontier-sur-Mayenne - Segré / A la demande
- **140** Châteaubriant - Craon - Cossé-le-Vivien - Laval (À partir du 4/9/2023)
- **140-AD** Châteaubriant - Craon - Cossé-le-Vivien - Laval / A la demande
- **140E** Châteaubriant - Craon - Cossé-le-Vivien - Laval / Express
- **150** Saint-Aignan-sur-Roë – Congrier – Ballots – Simplé – Craon – Château-Gontier-sur-Mayenne (À partir du 4/9/2023)
- **150-AD** Saint-Aignan-sur-Roë – Congrier – Ballots – Simplé – Craon – Château-Gontier-sur-Mayenne / A la demande
- **Les services de transport à la demande zonal** : à la date de signature de ce contrat, le bassin Sud-Mayenne est constitué de trois secteurs de TAD, correspondant au périmètre de chacune des communautés de communes.

Une offre socle de transport à la demande est mise en place depuis mars 2023 par la Région du lundi au vendredi de 7h à 19h. Elle est complétée par la Communautés de communes du Pays de Craon par une offre complémentaire le samedi.

- **Les services de transport scolaire**

Le bassin Mayenne sud est doté de 176 lignes scolaires assurant l’acheminement de 4151 élèves vers les 64 établissements scolaires publics ou privés du bassin desservis par Aléop (écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées et maison familiale rurale).

Les élèves utilisent 687 points d’arrêts scolaires dont 241 sont mutualisés avec les lignes régulières et le transport à la demande.

2.2.2. Services de mobilité actives, partagées et solidaires

Au-delà de l’offre de transport collectif, qu’il s’agisse de lignes régulières ou de transport à la demande, il est important de citer l’ensemble des services de mobilités et initiatives mis en place par les collectivités et qui permettent d’offrir des alternatives à l’autosolisme :

- les services de vélopartage, les stationnements sécurisés cyclables, les incitations à l’acquisition de vélos...
- les initiatives en matière de mobilités partagées : partenariat avec un opérateur de covoiturage pour la mise en place d’animations et le développement de communautés de covoitureurs, création de stations d’autopartage...
- les nombreuses initiatives en matière de transport solidaire.

L'offre de service de mobilité est illustrée ci-dessous :

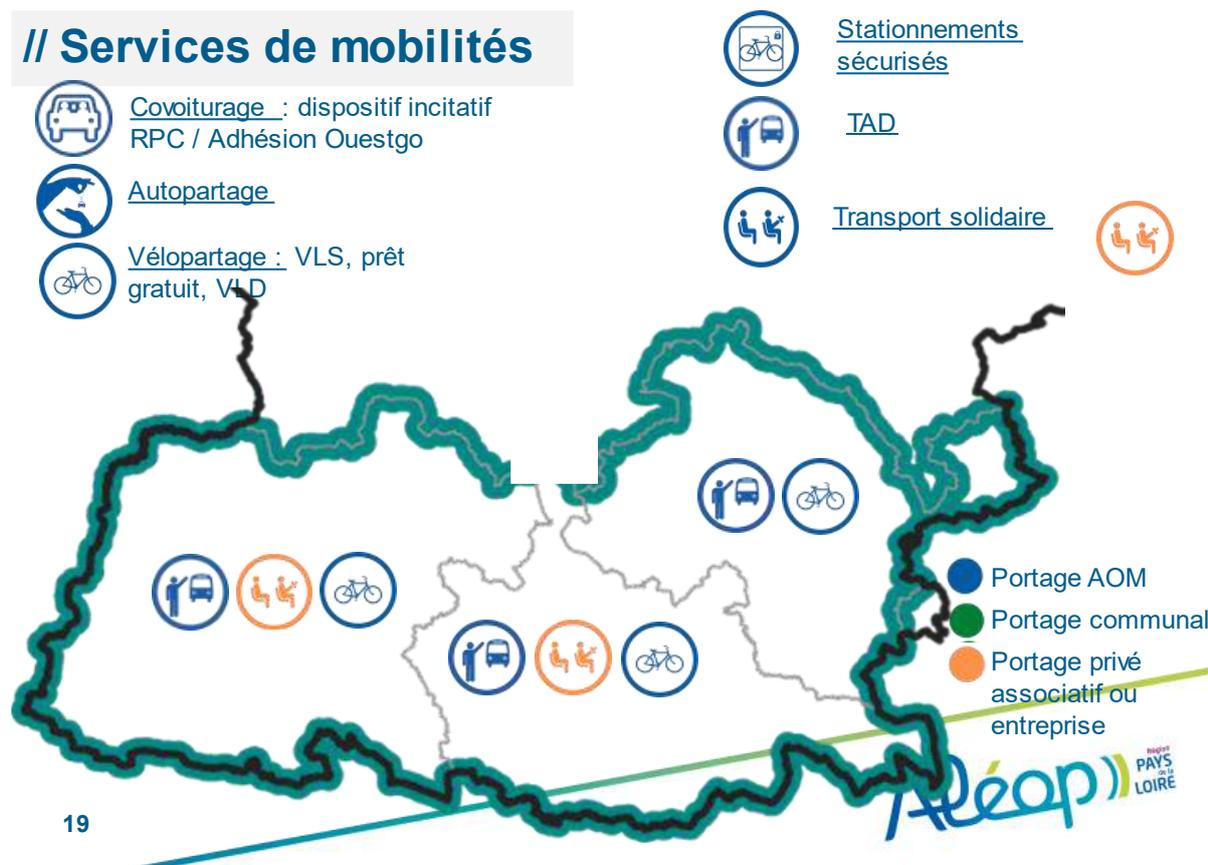


Figure 6 : Services de mobilité présents sur le territoire des EPCI du bassin Sud-Mayenne

2.2.2.1. Mobilités partagées

Le bassin Sud-Mayenne compte 12 aires de covoiturage référencées sur le site de l'observatoire national du covoiturage.

La Région a mis en place un dispositif « Pays de la Loire Covoiturage » qui est multi-opérateur ; il consiste en une incitation versée au conducteur par le biais des plateformes de covoiturage partenaires pour les trajets de plus de 5 km entre deux communes de la Région. Ce dispositif couvre les communautés de communes du bassin.

Le département de la Mayenne porte quant à lui une étude sur le covoiturage spontané. Il souhaite permettre aux EPCI qui le souhaitent de se lancer dans la démarche et de bénéficier des informations nécessaires sur la pertinence de telle ou telle ligne de covoiturage. Différents corridors sont donc étudiés.

2.2.2.2. Mobilités cyclables

La Région Pays de la Loire affiche une forte ambition vélo qui vise à répondre à la problématique du dernier kilomètre, à favoriser la complémentarité des modes de transports : création de services de location de courte durée de VAE à proximité des gares pour les usagers du TER, création de services de location longue durée ouverte à tous les habitants des territoires dépourvus de ce service. Elle

cofinance les aménagements cyclables sécurisés vers les gares et points d'arrêts routiers du réseau Aléop. Elle souhaite faire émerger une « génération vélo » en équipant les lycées de stationnements sécurisés, en développant des itinéraires cyclables depuis et vers les lycées et en accélérant le changement de comportement des scolaires par des actions d'incitation.

Le schéma départemental des mobilités durables donne quant à lui une large place au vélo, et le département consacre des budgets significatifs à la réalisation d'aménagements cyclables sécurisés en bord des routes départementales. En 2022 et 2023, il a mis en place une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique. Le Département intervient également auprès des collégiens pour le développement de la pratique cyclable auprès des jeunes.

De leur côté, soutenus par le Département, les trois EPCI et leurs communes membres mobilisent des budgets importants pour réaliser des aménagements facilitant les mobilités cyclables. Récemment, par exemple, la liaison cyclable Arquenay-Meslay a été ouverte. Les EPCI ont encouragé l'usage du vélo via la location de VAE avec option d'achat portée par le GAL Sud-Mayenne. La ville de Château-Gontier-sur-Mayenne porte aussi une station d'entretien de vélos et un service de cyclobus mis en œuvre d'avril à octobre par un agent territorial sur la commune déléguée de Saint-Fort.

2.2.2.3. Mobilités solidaires

Enfin, de multiples actions de mobilités solidaires sont mises en place, souvent portées par les associations (notamment Sud Mayenne Précarité qui intervient sur l'ensemble du bassin) ou par des CCAS (transport solidaire).

La plateforme de mobilité portée par le conseil départemental et cofinancée par la Région, exerce, sur ce sujet, un rôle essentiel et structurant, et soutient des services de location et réparation solidaire de véhicules, covoiturage solidaire, diagnostics de mobilité, aides personnalisées à la mobilité. Au 2^{ème} semestre 2022, le conseil départemental a décidé de doubler la flotte de véhicules du service de mise à disposition destiné au public en insertion : bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emplois, travailleurs précaires, jeunes...

2.3. Information multimodale et situations dégradées

En 2004, la Région a initié une démarche pour mettre en place un site d'information multimodale en partenariat avec plusieurs collectivités et organismes de la région. Le Système d'Information Multimodale (SIM) Destineo a ouvert en septembre 2006 et rassemble aujourd'hui 12 partenaires au sein d'une convention multipartenariale pluriannuelle.

Ce service disponible sur applications mobiles et via des modules réutilisables et des webservices, vise à faciliter la préparation et l'aide au déplacement en cours de trajet des voyageurs dans le périmètre de la région des Pays de la Loire.

Il tend ainsi à renforcer la connaissance des offres de mobilités durables pour en développer l'usage. Les modes suivants sont intégrés au service : TER, car, bus urbains, vélo personnel et libre-service, covoiturage, bateau. Il est alimenté par les bases de données et informations transmises par les partenaires et leurs opérateurs.

Sur la base des remontées des Systèmes d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV) de chaque partenaire, Destinéo centralise et consolide une information trafic à destination des usagers

favorisant la connaissance des situations dégradées. L'utilisateur peut également s'abonner pour recevoir des alertes propres à sa ou ses lignes habituelles de transport.

3. Feuille de route du Contrat Opérationnel de Mobilité

3.1. Orientations prioritaires de travail

Les signataires retiennent les huit chantiers suivants :

3.1.1. Mobilités partagées

L'usage de la voiture reste très prégnant dans les territoires ligériens. Construire à partir de ce mode, de nouvelles habitudes de déplacement basées sur le partage est un objectif fondamental.

Le covoiturage se développe sur le bassin Sud-Mayenne mais son potentiel de progression reste très important compte tenu à la fois du volume de places vides disponibles dans les véhicules en circulation et de la dispersion de l'habitat dans les secteurs ruraux. Il s'agit de mettre en cohérence les politiques des acteurs publics favorisant le développement du covoiturage et d'avancer dans une gouvernance à l'échelle du bassin de mobilité. Les différents aspects du covoiturage (infrastructures / services / animation territoriale) doivent être envisagés.

Les signataires sont favorables à l'expérimentation d'une ou plusieurs lignes de covoiturage, portée à l'échelle départementale par le Conseil Départemental de Mayenne.

De plus, les actions initiées autour de l'autopartage concourent à une nouvelle forme basée sur l'usage du véhicule et non systématiquement sa possession. Ces actions doivent être confortées et développées.

Afin de développer l'usage de la voiture en partage, les signataires s'engagent sur les actions suivantes :

- FA 1. Accompagner et promouvoir le développement du covoiturage*
- FA 2. Expérimenter la mise en place de services de covoiturage spontané*
- FA 3. Mettre en place un ou plusieurs services d'autopartage*

3.1.2. Transports collectifs (TC)

Aujourd'hui, la part des transports collectifs dans les déplacements internes à la région est de 8,4% en Pays de la Loire. L'ambition de la Région est de contribuer au doublement (16,8%) de la part modale des transports collectifs (urbains, interurbains, régionaux) d'ici 2050.

En zone rurale, le Transport à la Demande est une solution de mobilité adaptée aux besoins des habitants. Le transport collectif doit par ailleurs rechercher un développement en fonction des besoins et habitudes de déplacements des habitants, et s'affranchir autant que possible des logiques de limites administratives départementales ou régionales.

Afin de rendre plus attractif les transports collectifs, les signataires décident de mener deux actions :

- FA 4. Optimiser le réseau de transport collectif*
- FA 5. Coopérer pour un large service de transport à la demande*

3.1.3. Mobilités actives

Ce chantier vise à développer le vélo à l'échelle du bassin, à favoriser son usage en intermodalité avec les transports collectifs et les mobilités partagées, et à faire du vélo un véritable mode de déplacement du quotidien en s'appuyant sur les services vélos et la culture vélo au plus près des habitants du territoire.

Afin de faciliter cette proximité et l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien, le COM liste trois actions complémentaires :

- FA 6. Renforcer et valoriser le réseau cyclable du territoire*
- FA 7. Développer des services vélo adaptés*
- FA 8. Animer et accompagner le développement de la pratique cyclable*

3.1.4. Mobilités solidaires

7 millions de Français font face à des difficultés en termes de mobilité (source : Laboratoire de la Mobilité Inclusive). Une inégalité d'accès qui touche un large spectre de citoyens, les plus fragiles au premier plan, et qui impacte le développement économique et social des territoires. La mobilité solidaire permet de lutter contre l'exclusion liée à l'absence de mobilité et créer du lien social. Le département de la Mayenne est particulièrement mobilisé sur la question des mobilités pour les publics en insertion.

Les AOM sont tenues d'agir, aux côtés de la sphère sociale (département), en faveur des personnes vulnérables qui rencontrent des difficultés en matière de mobilité, en particulier pour l'accès ou le retour à l'emploi. Les signataires du COM se donnent pour objectifs :

- FA 9. Consolider les offres de mobilité solidaire et travailler l'articulation avec les autres offres*
- FA 10. Elaborer le Plan d'Action Commun en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS) prévu par l'article 18 – L.1215-3 du code des transports*

3.1.5. Intermodalité et accessibilité

Les pôles d'échanges multimodaux sont des espaces de transit et de report modal des usagers. Leur configuration est clé pour la montée en charge des réseaux de transport, le développement du covoiturage et plus globalement pour la fluidité des déplacements des usagers via le développement de l'intermodalité.

En premier lieu, les pôles d'échange multimodaux stratégiques sont construits autour d'une gare ferroviaire desservie par le réseau national. En second lieu, les PEM structurants sont construits autour d'une gare ferroviaire ou routière en lien avec une ligne structurante interurbaine ou urbaine. Enfin, les pôles d'échanges multimodaux d'intérêt territorial sont à définir avec les EPCI. Ils doivent présenter un potentiel de développement des mobilités actives en recherchant la meilleure articulation des aménagements liés au covoiturage, aux rabattements cyclables et aux dessertes de lignes routières.

L'accessibilité universelle est à la fois un droit et la condition d'une société inclusive. Afin de favoriser l'autonomie à l'utilisation des transports en commun, le COM fixe un objectif d'améliorer l'accessibilité du réseau de transport régional. Si les points d'arrêt routier prioritaires du bassin Sud-Mayenne sont tous accessibles, les EPCI sont invités à travailler la question de l'accessibilité des points d'arrêt routiers non prioritaires (financement possible de la Région).

Les acteurs du contrat s'engagent à :

FA 11. Renforcer l'intermodalité sur le territoire

FA 12. Faciliter l'utilisation des outils régionaux de multimodalité

3.1.6. Chantier Décarbonation et sobriété

Les transports représentent une part importante des émissions de gaz à effet de serre. La décarbonation des transports et mobilités est à la fois un enjeu essentiel pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat et un défi complexe qui nécessite une approche multidimensionnelle, notamment :

- une politique d'aménagement du territoire qui doit encourager la densification, l'accessibilité à pied et à vélo pour réduire la nécessité de se déplacer ;
- une politique d'incitation à l'utilisation de carburants alternatifs et plus largement, de modes de transport plus propres
- la promotion de l'efficacité énergétique des transports, par exemple en encourageant l'utilisation de véhicules plus économes en carburant et une conduite écologique

La sobriété des mobilités implique une réduction de la dépendance aux véhicules individuels motorisés, c'est un élément essentiel pour encourager des modes de vie plus durables.

De plus, la politique de mobilité ne peut se réduire au développement illimité de solutions de transport. Elle doit intégrer l'impossibilité à augmenter de manière infinie les déplacements. Tous les outils qui permettent une limitation des déplacements doivent être mis en œuvre : le télétravail, le coworking sont des pistes. Les politiques d'urbanisme qui visent à permettre aux employés d'habiter au plus proche de leurs entreprises doivent être favorisées...

Dans le bassin Sud-Mayenne, les signataires s'engagent à :

FA 13. Développer les motorisations alternatives aux véhicules thermiques

FA 14. Réduire l'impact carbone des mobilités lors des événements organisés sur le territoire

3.1.7. Communication et Accompagnement au changement

Le développement des mobilités durables requiert à la fois un travail sur l'offre de services de transport et de mobilités déployés sur le territoire mais aussi un travail essentiel sur la demande de transport autour de l'accompagnement au changement de pratiques.

Améliorer la notoriété des services de mobilités existants auprès du grand public et des structures génératrices de déplacements et accompagner au changement de pratiques de déplacements en s'appuyant sur des actions d'animation sont au cœur de ce chantier. Les signataires s'engagent sur les actions suivantes :

FA 15. Renforcer la communication Mobilités sur le bassin Sud-Mayenne

FA 16. Développer des lieux d'information, de conseil et de vente pour les mobilités durables

FA 17. Accompagner les évolutions de mobilité des entreprises et mobilités Domicile - Travail

3.1.8. Chantier Partage et Mutualisation de données

En tant qu'AOM, les collectivités se mettent en mesure de produire, mettre à jour et partager les données suivantes :

- Les horaires des lignes régulières et lignes scolaires : données théoriques, temps réel et info trafic dans des formats normalisés (format GTFS, GTFS-RT, NETEX, SIRI)
- Les lieux de mobilité (point de location vélo / scooter / P+R / covoiturage...)
- Les offres de mobilité solidaires
- Les aménagements cyclables (a minima autour des PA ou des gares)

Les gestionnaires de voirie doivent quant à eux se mettre en mesure de partager les éléments concernant l'accessibilité de la voirie dans les 200m autour des points d'arrêt (PMR).

La Région collecte et agrège les offres de mobilité sur toute la Région et les collectivités disposent des services développés par la Région pour alimenter les médias des EPCI (site internet ; affichage sur écran).

Afin de suivre l'avancement des actions du COM et ses impacts sur la mobilité, les signataires proposent de mettre en place les actions suivantes :

FA 18. Evaluer le contrat opérationnel de mobilité

3.2. Fiches actions emblématiques

Les partenaires du bassin de mobilité Sud-Mayenne se sont mis d'accord pour mettre en lumière plusieurs actions comme **emblématiques** du Contrat Opérationnel de Mobilité 2023-2028 :

FA 1 – Accompagner et promouvoir le développement du covoiturage

FA 5 – Coopérer pour un large service de transport à la demande

FA 6 – Renforcer et valoriser le réseau cyclable du territoire

FA 9 – Consolider les offres de mobilité solidaire et travailler l'articulation avec les autres offres

FA 17 – Accompagner les évolutions de mobilité des entreprises et mobilités domicile – travail

3.3. Coopérations interbassins

Comme précisé dans le paragraphe 2.1.3 (Flux pendulaires), le bassin de mobilité Sud-Mayenne est en interaction forte avec les bassins voisins et avec les régions voisines. De ce fait, la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs actions inscrites au Contrat Opérationnel de Mobilité sera examinée dans une logique interbassins afin de garder une cohérence d'ensemble en matière de mobilité.

Les principales interactions pour les territoires du bassin Sud-Mayenne se situent avec :

- Le bassin Mayenne Centre
- Le bassin angevin
- Le bassin Sarthe Sud
- La Région Bretagne

3.4. Matrice de responsabilités

La matrice des responsabilités poursuit un objectif de clarté. Elle affecte un rôle à tous les acteurs du contrat de l'Animateur (A) au Porteur (Po) en passant par les Partenaire (Pa) et le Financeur (F).

En fonction de la répartition des compétences propre à chaque EPCI, le rôle affecté à un EPCI dans la présente matrice peut, dans les faits, être exercé par une ou plusieurs communes membres.

BASSIN SUD MAYENNE	Région	Département	EPCI	TEM	GAL
Chantier Mobilités partagées					
FA 1- Accompagner et promouvoir le développement du covoiturage	F	F	Po - F		A - F
FA 2 – Expérimenter la mise en place de services de covoiturage spontané	F	A – Po - F	Po - F		F
FA 3 - Mettre en place un ou plusieurs services d'autopartage	Pa	Pa - F	Po - F	Pa	A - F
Chantier Transports collectifs					
FA 4 – Optimiser le réseau de transport collectif interurbain	A – Po - F	Pa	Pa		
FA 5 – Coopérer pour un large service de transport à la demande	A – Po - F	Pa	Po - F		
Chantier Mobilités actives					
FA 6 - Renforcer et valoriser le réseau cyclable du territoire	Pa - F	Po - Pa - F	Po - F		A - F
FA 7 - Développer des services vélo adaptés	Po - F	Pa - F	A – Po - F		F
FA 8 - Animer et accompagner le développement de la pratique cyclable	A – Po - F	A – Po - F	Po - F		F
Chantier Mobilités solidaires					
FA 9 – Consolider les offres de mobilité solidaire et travailler l'articulation avec les autres offres	Pa - F	A – Po - F	Po - F		
FA 10 - Elaborer le PAMS	A – Po - F	A – Po - F	Pa		
Chantier Intermodalité et accessibilité					
FA 11 – Renforcer l'intermodalité sur le territoire	A – F	Pa - F	Po - F		F
FA 12 – Faciliter l'utilisation des outils régionaux de multimodalité	A – Po - F	Pa	Po - F		Pa
Chantier décarbonation et sobriété					
FA 13 - Développer les motorisations alternatives aux véhicules thermiques	Pa	Pa	A (CCPCG) - Pa - F	A – Po - F	
FA 14 - Réduire l'impact carbone des mobilités lors des événements organisés sur le territoire	Po - F	Pa	A – Po - F		Pa
Chantier Communication - Accompagnement au changement					
FA 15 - Renforcer la communication Mobilité sur le bassin Sud-Mayenne	A – Po - F	Po - F	Po - F		F
FA 16 – Développer des lieux d'information, de conseil et de vente pour les mobilités durables	A - Pa	Pa	Po - F		F
FA 17 – Accompagner les évolutions de mobilité des entreprises et mobilités domicile – travail	Pa - F	Pa - F	A – Po - F	Pa	Po - F
Chantier partage et mutualisation des données					
FA 18 – Evaluer le contrat opérationnel de mobilité	A – Po - F	Pa	Pa	Pa	Pa

4. Suivi et évaluation du contrat opérationnel de mobilité

4.1. Durée

Le contrat opérationnel est conclu **pour une durée de 5 ans** à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

4.2. Modalités de pilotage

4.2.1. Comité de pilotage

Le pilotage du contrat de mobilité est animé par la Région. Il est composé des représentants politiques des signataires, assistés des techniciens.

Il exerce les missions suivantes :

- Prendre connaissance du bilan annuel de l'avancement des actions prévues dans le COM
- Examiner l'atteinte des objectifs de ces actions, contribuer à l'évaluation des actions ;
- Arbitrer les points qui le nécessitent et fixer les orientations pour l'année qui vient ;
- Le cas échéant, décider de nouvelles actions à ajouter au COM.

Le comité de pilotage se réunit tous les ans.

Des points d'avancement sur les contrats opérationnels de mobilité pourront être proposés en Comité des partenaires, à l'échelle régionale comme à l'échelle locale.

4.2.2. Comité technique

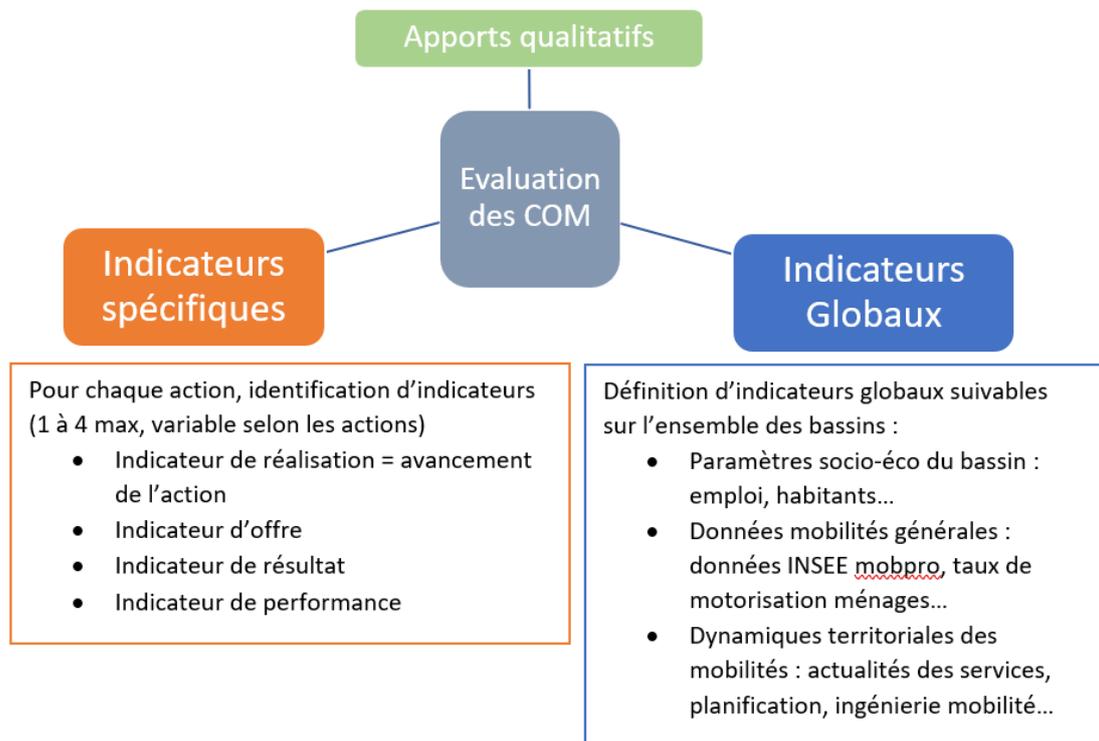
Le pilotage technique du contrat de mobilité est animé par la Région. Il est composé de représentants techniques des signataires. Il exerce les missions suivantes :

- Faire un bilan régulier de l'avancement des actions prévues dans le COM
- Examiner l'atteinte des objectifs de ces actions, contribuer à l'évaluation des actions ;
- Faire toutes propositions au comité de pilotage concernant les actions en cours et d'éventuelles nouvelles actions.

Le comité technique pourra au nécessaire être complété par des apports de partenaires tels les agences d'urbanisme ou les syndicats d'énergie. Le comité technique se réunira selon les besoins avec a minima une réunion annuelle.

4.3. Modalités d'évaluation

Il est prévu une évaluation du COM à mi-parcours ainsi qu'en fin de démarche. Cette évaluation s'appuiera sur trois composantes complémentaires :



Une méthode robuste et homogène de tableau de bord mobilité sur chacun des bassins sera construite par la Région en coopération avec les agences d'urbanisme du territoire (AURA, AURAN, ADDRN).

4.4. Modalités de révision

Comme le stipule l'article L1215-2 du code des transports, le contrat opérationnel de mobilité pourra être révisé au vu notamment de son évaluation à mi-parcours.

Ainsi, les parties se rapprocheront le cas échéant afin de conclure un avenant au présent contrat opérationnel de mobilités.

VISAS		
REGION PAYS DE LA LOIRE	DEPARTEMENT DE LA MAYENNE	TERRITOIRE D'ENERGIE DE LA MAYENNE (TEM)
CC DU PAYS DE CRAON	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER	CC DU PAYS DE MESLAY-GREZ
GAL SUD MAYENNE		

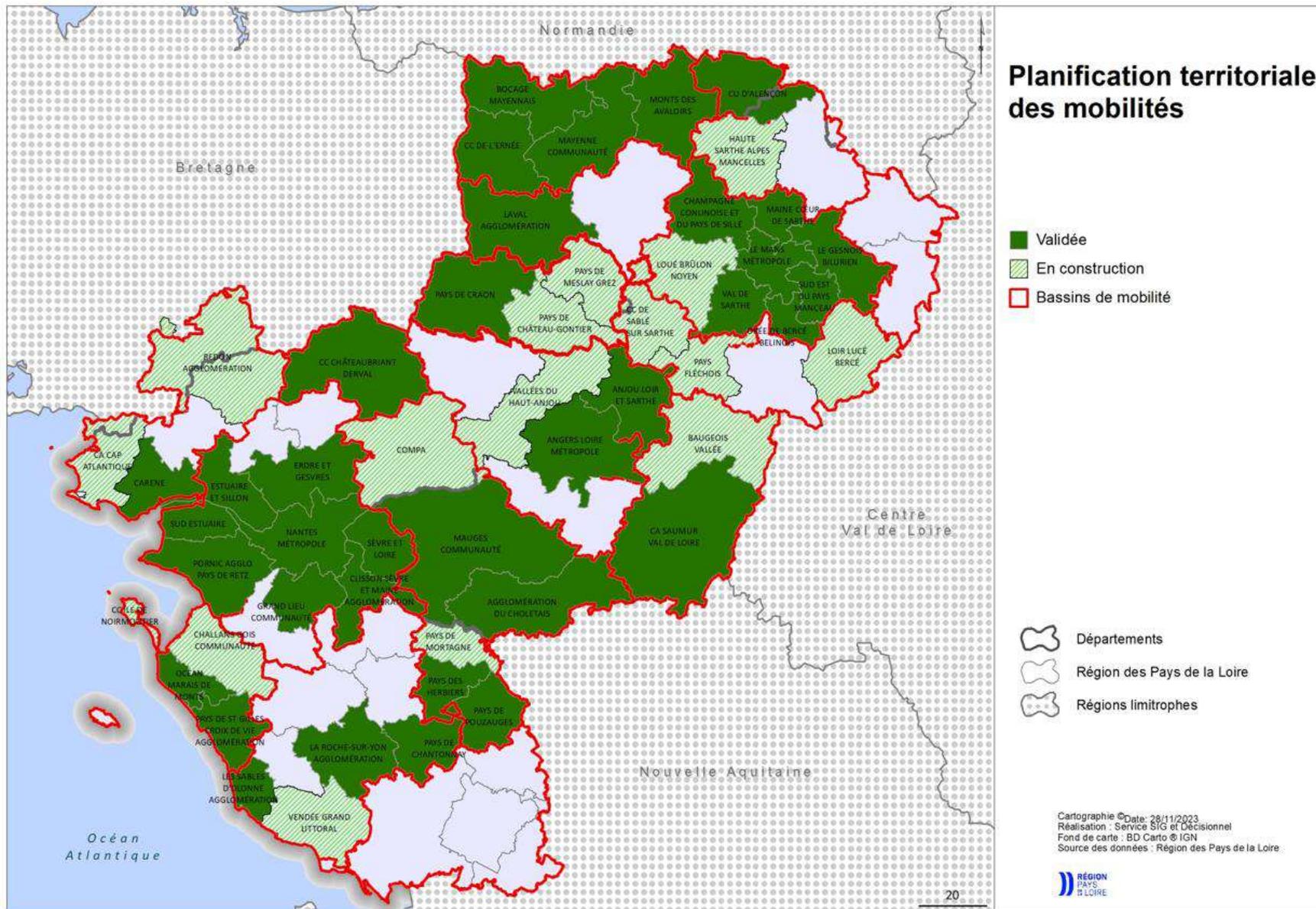
5. Annexes

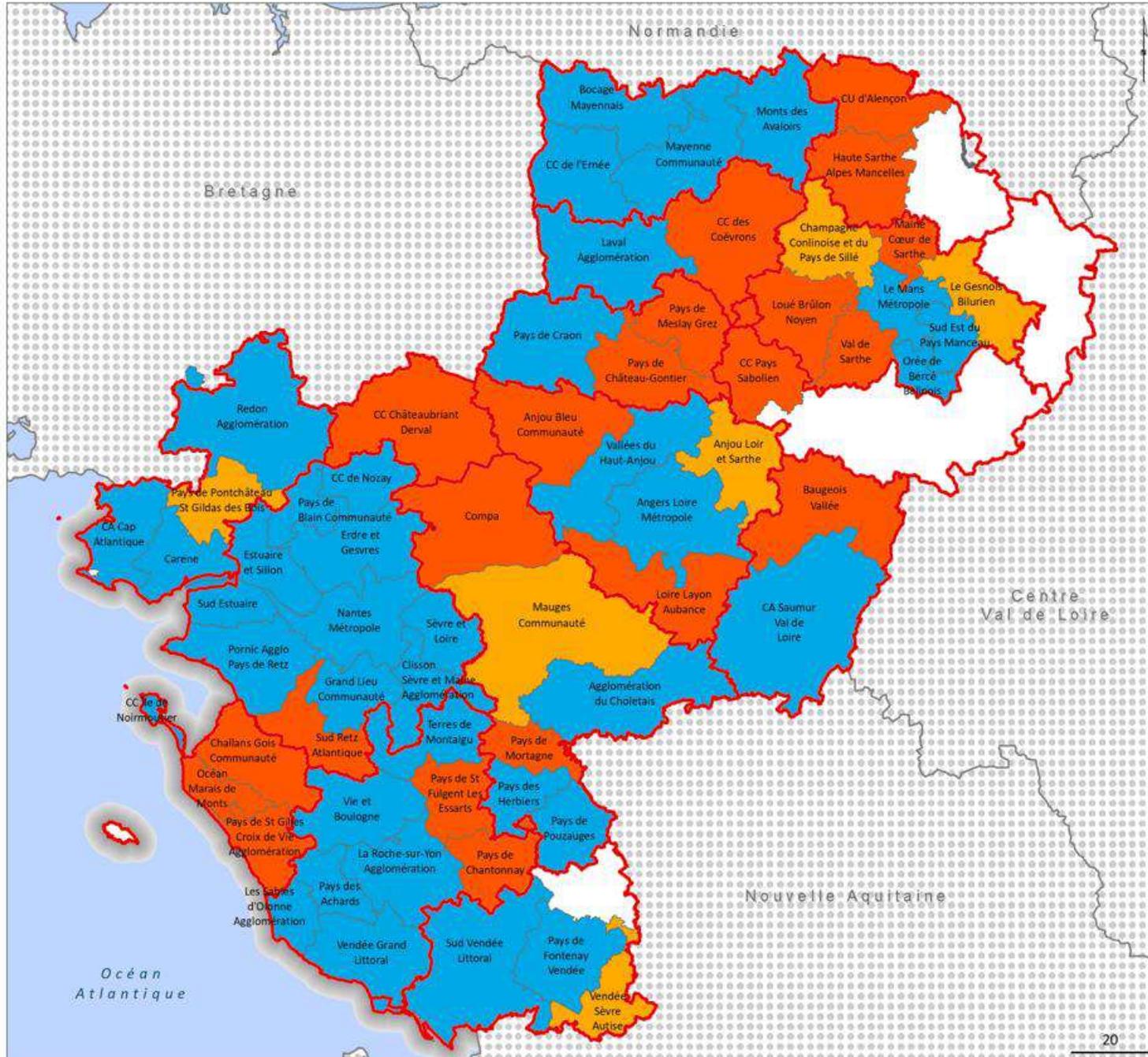
5.1. CARTOGRAPHIES DES DYNAMIQUES

Cartes de situation des dynamiques intercommunales en matière de :

- Planification territoriale des mobilités (réglementaires et volontaires),
- Planification des mobilités actives,
- Ingénierie mobilité au sein des collectivités,
- Réseaux de transports collectifs urbains.

Carte de fréquentation des transports collectifs interurbains sur le bassin de mobilité (données 2019).





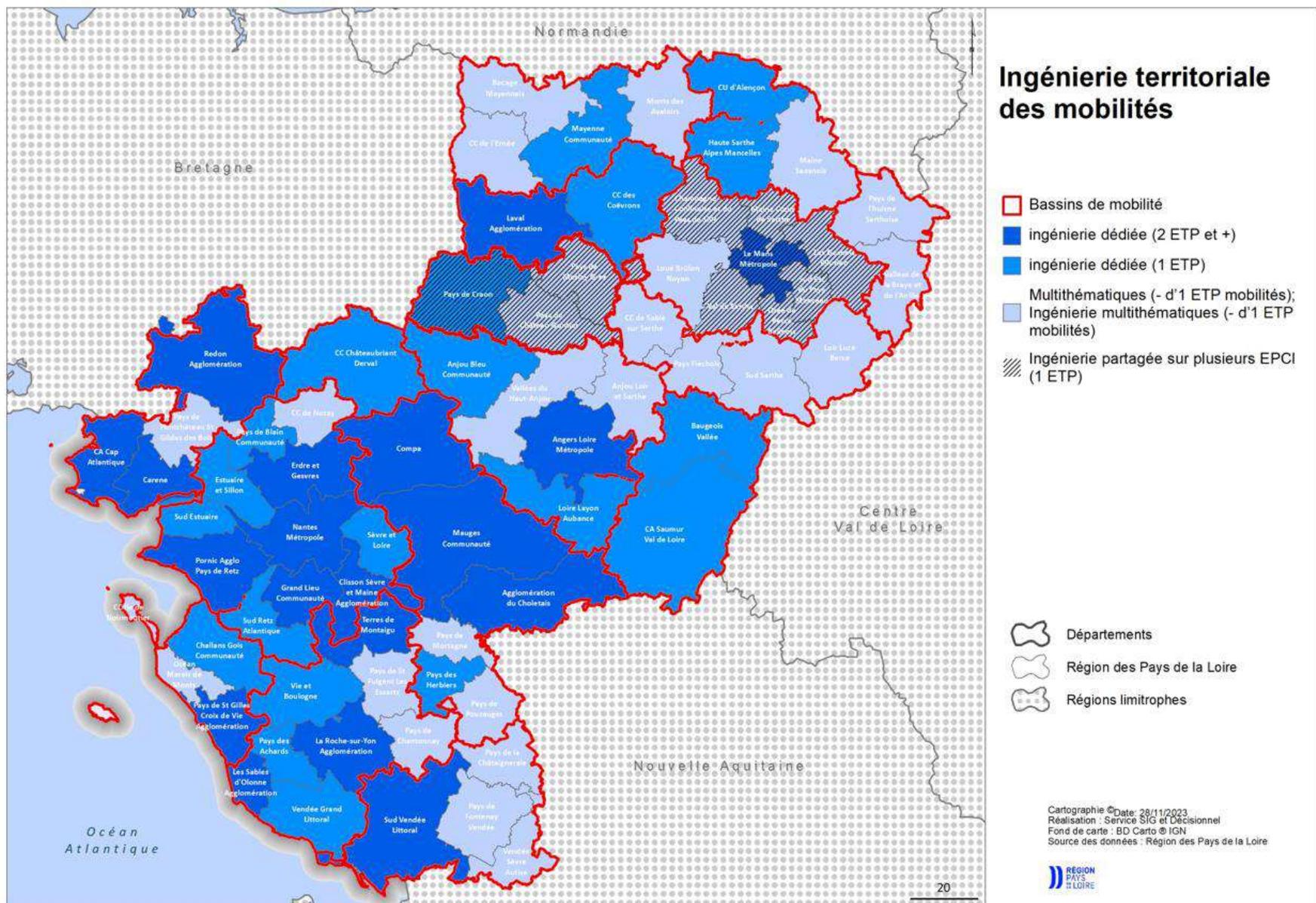
Planification des modes actifs en région Pays de la Loire

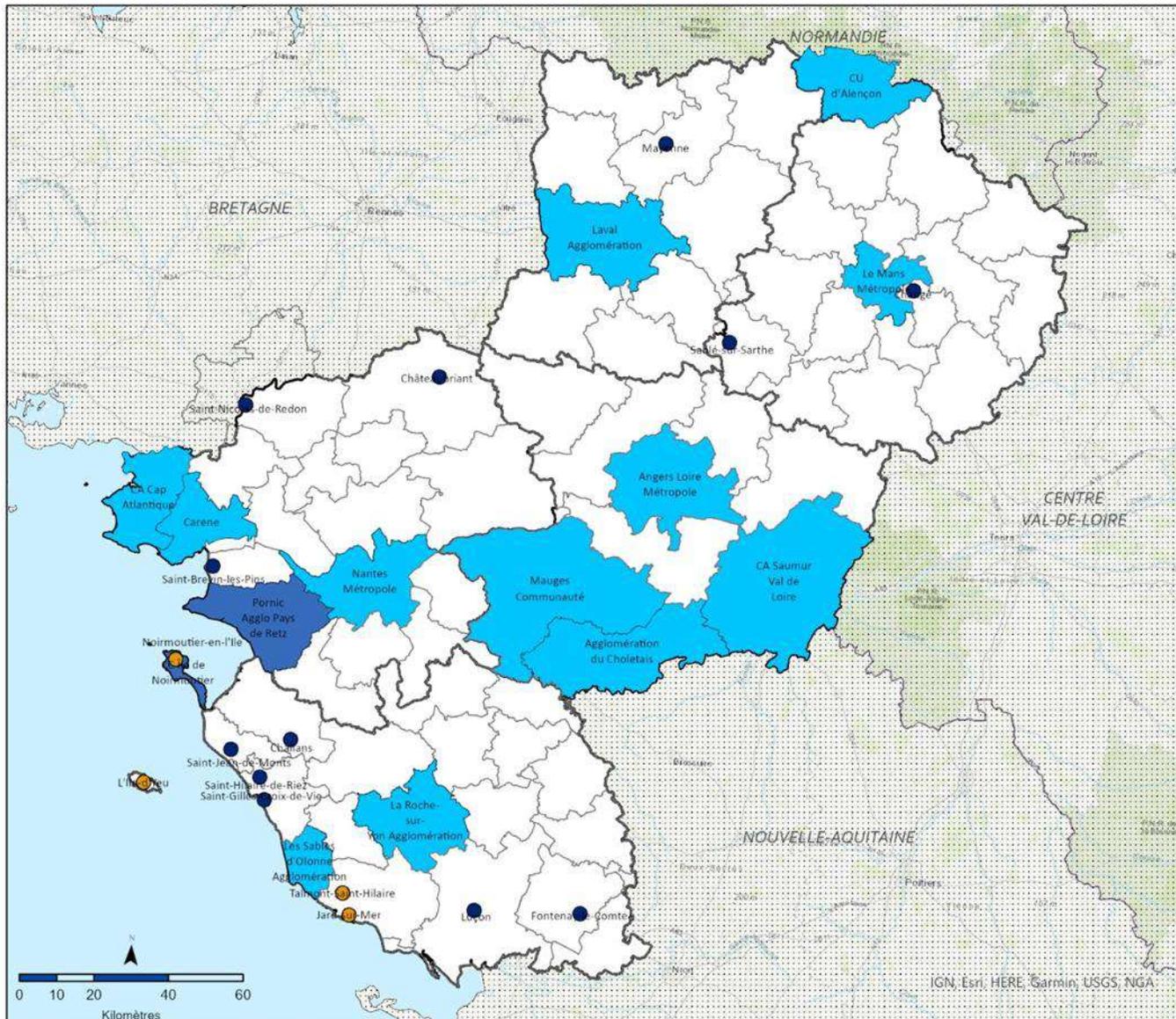
- Schéma en réflexion
- Schéma en phase de construction
- Schéma validé - Phase de mise en oeuvre
- Bassins de mobilité

- Départements
- Région des Pays de la Loire
- Régions limitrophes

Cartographie © Date: 28/11/2023
 Réalisation : Service SIG et Décisionnel
 Fond de carte : BD Cartho © IGN
 Source des données : Région des Pays de la Loire







Transports Collectifs Urbains en Région Pays de la Loire

- Navettes estivales intercommunales
- Navettes estivales communales
- Réseau intercommunal
- Réseau à périmètre communal
- Bassins de Mobilités
- EPCI

Réalisation : Service Pilotage et analyse des données/Pôle Exploitation des données du territoire
 Date d'enregistrement : 05/01/2023



5.3. FICHES ACTIONS

A// Chantier Mobilités partagées

- FA 1 – Accompagner et promouvoir le développement du covoiturage
- FA 2 – Expérimenter la mise en place de services de covoiturage spontané
- FA 3 – Mettre en place un ou plusieurs services d'auto-partage

B// Chantier réseaux de transports collectifs

- FA 4 – Optimiser le réseau de transports collectifs
- FA 5 – Coopérer pour un large service de transport à la demande

C// Chantier mobilités actives

- FA 6 – Renforcer et valoriser le réseau cyclable du territoire
- FA 7 – Développer des services vélo adaptés
- FA 8 – Animer et accompagner le développement de la pratique cyclable

D// Chantier mobilités solidaires

- FA 9 – Consolider les offres de mobilité solidaire et travailler l'articulation avec les autres offres
- FA 10 – Elaborer le PAMS

E// Chantier Intermodalité et accessibilité

- FA 11 – Renforcer l'intermodalité sur le territoire
- FA 12 – Faciliter l'utilisation des outils régionaux de multimodalité

F// Chantier Décarbonation et sobriété

- FA 13 - Développer les motorisations alternatives aux véhicules thermiques
- FA 14 - Réduire l'impact carbone des mobilités lors des événements organisés sur le territoire

G// Chantier communication et accompagnement au changement

- FA 15 – Renforcer la communication Mobilités sur le bassin Sud Mayenne
- FA 16 – Développer des lieux d'information, de conseil et de vente pour les mobilités durables
- FA 17 – Accompagner les évolutions de mobilité des entreprises et mobilités domicile – travail

H// Chantier Partage et mutualisation des données

- FA 18 – Evaluer le contrat opérationnel de mobilité

Accompagner et promouvoir le développement du covoiturage

OBJECTIF	<p><i>Donner une cohérence à l'action des EPCI en matière de covoiturage, en avançant vers une gouvernance plus partagée du covoiturage à l'échelle du bassin Sud-Mayenne</i></p> <p><i>Améliorer le maillage en aires de covoiturage en repérant les aires spontanées, en adaptant les services et équipements des aires</i></p>		
CONTENU	<p>Dans le cadre du dispositif régional de soutien au covoiturage et du schéma départemental des mobilités durables, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les initiatives et les besoins de chaque EPCI en matière de covoiturage - Etudier la pertinence de propositions à l'échelle du bassin : créations d'aires ? lignes de covoitages ? - Déterminer la gouvernance de ces futures actions sur les volets : <ul style="list-style-type: none"> o Infrastructures (études, réalisations, exploitation, gestion) : entre gestionnaires de voirie, en fonction de l'emplacement des aires/points d'arrêts o Services et animations : entre AOM, avec ou sans prestataire o Communication : c'est un enjeu central sur ce bassin que de rendre plus visible le covoiturage 		
CIBLES	Habitants, salariés / employeurs, associations locales		
ECHELLE	Bassin		
ECHÉANCE	2024		
TYPE D'ACTION	Ingénierie, animation, développement		
ELEMENTS BUDGETAIRES	<p>Coût à estimer en fonction du coût des projets</p> <p>Dispositif incitatif régional</p> <p>Fonds CNSA / Villes amies des aînés / Banque des Territoires pour les actions destinées plus spécifiquement aux personnes âgées</p>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'action - Enveloppe incitative versée sur le bassin - Nombre de trajets covoiturage réalisés sur le bassin / nombre de bénéficiaires - Taux de remplissage des véhicules 		
Animateur	Porteur	Partenaire	Financeur
GAL	EPCI	Opérateurs	Région / Département
		Gestionnaires voirie	Etat (Fonds Vert)
			EPCI / GAL

Expérimenter la mise en place de services de covoiturage spontané

OBJECTIF	<i>Ouvrir une ou plusieurs lignes de covoiturage</i>		
CONTENU	<p>Dans le cadre du schéma départemental des mobilités durables, Sur le bassin, plusieurs territoires se sont déjà montrés intéressés par le principe des lignes de covoiturage (service de covoiturage spontané accessible par une ligne et des arrêts définis et utilisant les places vides des voitures en circulation). Ces lignes de covoiturage peuvent être inter-territoires, en internes aux territoires des EPCI du bassin, ou vers des bassins voisins. Elles peuvent se concevoir avec ou sans opérateur dédié selon leur configuration.</p> <p>Dans le cadre d'une étude portée par le Département et cofinancée par la Région, plusieurs typologies de lignes sont étudiées : lignes de covoiturage à haut niveau de services / lignes de rabattement / lignes transversales... L'axe Renazé – Craon – Laval fait notamment partie des axes sur lesquels une étude de faisabilité est réalisée. D'autres axes pourront aussi être étudiés pendant la durée du COM.</p> <p>Un dispositif type Rézo'Pouce pourra aussi être envisagé dans la CC du Pays de Château-Gontier.</p> <p><u>Méthode de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité - Définir une gouvernance projet entre acteurs : EPCI, Département, Région... - Expérimenter des lignes sur le bassin - Communiquer et faire connaître ces offres - Suivre et capitaliser <p>Le cas échéant identifier les perspectives et la gouvernance d'un réseau de lignes sur le bassin</p>		
CIBLES	Habitants, salariés		
ECHELLE	Bassin		
ECHEANCE	2023/2024 études 2024 : calage gouvernance 2025 à 2028 : expérimentations		
TYPE D'ACTION	Etudes et services de mobilité		
ELEMENTS BUDGETAIRES	<p>ETUDE : près de 100 000 € HT avec financement Région 15 000 €</p> <p>INVESTISSEMENT : 7,5K€ à 15 K€ par points d'arrêts (fonction typologie de lignes)</p> <p>FONCTIONNEMENT en année 1 (exploitation / animation / incitation) : 1 ligne Covoiturage à Haut Niveau de Service (80/80/100K€) / 1 ligne intermédiaire (50/50/50K€)</p>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Avancement de l'action - Nombre de lignes ouvertes / points d'arrêt - Nombre de trajets réalisés / usagers - Taux de remplissage des véhicules 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financeurs
Département	Département	Opérateurs	Etat
	EPCI	Gestionnaires voiries	Région/EPCI / GAL

			Département
Chantier Mobilités partagées			FA.03.
Conforter et développer l'offre en autopartage			
OBJECTIF	<p><i>Favoriser la connaissance par le public de l'offre d'autopartage existante sur le bassin</i></p> <p><i>Développer les offres d'autopartage</i></p>		
CONTENU	<p>Dans le cadre du schéma départemental des mobilités durables, l'action peut se décliner en plusieurs temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des projets : projet de 2 ou 3 véhicules électriques dont un véhicule adapté à Craon (CIAS) financé dans le cadre du plan May Aînés, projet d'autopartage dans le centre-ville de Château-Gontier – Prévoir si possible un ou plusieurs véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite - Accompagnement de la mise en place de ces projets 		
CIBLES	Habitants, salariés, associations locales		
ECHELLE	Bassin Sud-Mayenne		
ECHEANCE	2024		
TYPE D'ACTION	Investissement, fonctionnement, animation		
ELEMENTS BUDGETAIRES	<p>Investissement : coût d'une station d'autopartage : environ 45 000 €</p> <p>Financements possibles du Département pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une plateforme web de réservation pour l'autopartage (sous condition de mise en place d'un tarif social) : subvention possible à hauteur de 80% des dépenses HT - Achat de véhicules destinés à l'autopartage (électriques ou bio-GNV alimentés par du bio-gaz issu de méthanisation, subvention possible à hauteur de 50% des dépenses HT) 		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Avancement de l'action - Nombre de stations / véhicules - Nombre de locations / usagers - Impacts mobilités 		
Animateur	Porteur	Partenaire	Financier
GAL	EPCI	Région	EPCI
		Département	Département / GAL
		TEM	

Optimiser le réseau de transports collectifs

OBJECTIF	<i>Définir les besoins en termes de renforcement d'offre sur le réseau structurant et en termes de liaison avec les agglomérations périphériques / pôles extérieurs Etudier les solutions envisageables et envisager leur faisabilité technique et économique</i>		
CONTENU	<p>Les 5 années du Contrat Opérationnel de Mobilité doivent permettre de préciser les besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nature des besoins auxquels l'offre actuelle ne répond pas ou répond mal (et notamment pour les personnes à mobilité réduite) - identification des pôles secondaires - étudier les solutions envisageables (faisabilité technique et économique), les délais de mise en œuvre... - questionner des pistes envisagées par les EPCI : ouverture du transport scolaire aux actifs, optimisation de certains trajets, redéfinition d'arrêts, discussions avec les représentants de certaines entreprises pour organiser les horaires d'embauche... <p>Cette action vise à trouver des solutions de moyen ou long terme. Si certaines solutions peuvent néanmoins être mises en œuvre rapidement, elles devront l'être.</p> <p>Cela se traduira par la mise en place d'un groupe de travail annuel sur la question. Devront être traitées dans ce groupe de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'extension de la navette Laval – Craon jusqu'à Renazé, - l'axe Château-Gontier – Angers (qui manque) et l'axe Château-Gontier – Laval (desserte insuffisante) - les liens avec les bassins voisins, et notamment avec le segréen. - Définir les PAR à rendre accessibles en priorité <p>Ce travail inclut la question des lignes express et impliquera de valoriser les lignes régulières à la demande existantes.</p> <p>A noter que la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier étudiera de son côté la possible mise en place d'un réseau urbain.</p>		
CIBLES	Habitants, salariés / employeurs, scolaires, associations locales		
ECHELLE	Bassin Sud-Mayenne		
ECHEANCE	2029, en continu		
TYPE D'ACTION	Etude pouvant donner lieu à des évolutions du service		
ELEMENTS BUDGETAIRES	Temps d'ETP + Coûts de fonctionnement dépendant des solutions retenues		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Evolutions projetées et mises en œuvre au cours du COM - Nombre de services par jour - Fréquentation des services TC (nb montées / jour = nb voyages / jour) 		
Animateur	Porteur	Partenaire	Financier
Région	Région	EPCI	Région
	CC Pays de Château-Gontier	Département	

Coopérer pour un large service de transport à la demande

OBJECTIF	<p><i>Faire en sorte que le TAD réponde à un maximum de besoins pour les personnes qui n'ont pas accès à des lignes régulières ou d'autres services de mobilité</i></p> <p><i>Accompagner le déploiement de l'offre socle régionale de TAD</i></p> <p><i>Mettre en place des offres complémentaires le samedi</i></p>		
CONTENU	<p>Il s'agit de mettre en place l'offre socle régionale de transport à la demande du lundi au vendredi de 7h à 19h, de communiquer sur cette offre pour qu'elle soit appropriée par les habitants du bassin. Il s'agit aussi de compléter cette offre par une offre complémentaire de transport à la demande le samedi, dont les contours sont définis par les EPCI en fonction des besoins des habitants et qui fait l'objet d'un conventionnement Région - EPCI. Une telle offre complémentaire est déjà en place dans la CC du Pays de Craon.</p> <p>Il s'agit enfin d'être à l'écoute des retours de terrain, d'étudier les évolutions souhaitables à moyen et long terme et de mettre en œuvre les solutions envisageables à court terme. Les questions de l'extension du TAD vers Segré, des interconnexions avec l'agglomération de Laval pour la partie Nord du bassin, devront notamment être étudiées.</p> <p>Le fonctionnement du TAD dans la CC du Pays de Château-Gontier fera par ailleurs l'objet d'une observation fine en vue du déploiement d'un futur réseau urbain.</p> <p>Une réunion annuelle sera organisée pour faire un point sur le fonctionnement du TAD au niveau du bassin et envisager les évolutions souhaitables.</p> <p>Rappel : le service est accessible en porte-à-porte pour les PMR et les personnes de plus de 75 ans</p>		
CIBLES	Habitants, associations locales		
ECHELLE	Bassin Sud-Mayenne		
ECHEANCE	2025		
TYPE D'ACTION	Etude pouvant donner lieu à des évolutions du service		
ELEMENTS BUDGETAIRES	A chiffrer en fonction des évolutions envisagées		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier et géographie de la mise en œuvre de services de TAD : offre socle / offre complémentaire / adaptations de l'offre pré-existante • Evolution de l'offre au cours du COM • Nombre de personnes inscrites au service de TAD, nombre de courses réalisées par personne et par commune, carte des origines et destination • Taux de groupage, coût global 		
Animateur	Porteur	Partenaire	Financier
Région	Région	Communes	Région
	EPCI	Département	EPCI

Mailler le bassin de nouveaux itinéraires cyclables

OBJECTIF	<p><i>Développer les aménagements cyclables susceptibles de faciliter la pratique des mobilités actives, notamment en rabattement cyclable vers les lignes de transport en commun</i></p> <p><i>Faciliter le stationnement sécurisé sur les sites stratégiques, en lien avec les services de transports collectifs urbains et interurbains et les points de covoiturage (aires, arrêts).</i></p>		
CONTENU	<p>Consolider l'existant sur le bassin. Recenser les projets engagés (matures) pouvant être déployés sur le bassin : aménagements cyclables en général : développement de boucles et voies vertes, mise en place d'une signalisation directionnelle, aménagements des centre-bourgs, renforcement de l'offre de stationnements cyclables sécurisés, en prenant en compte les projets liés à l'intermodalité.</p> <p>Se donner une visibilité collective de ces projets pour favoriser les coopérations, croiser avec les projets d'aménagement des schémas directeurs vélos communaux et intercommunaux. Identifier les pistes de réalisation dans la durée du COM (2029) en matière de stationnement et de rabattement cyclable sécurisés.</p> <p>Un enjeu fort consistera à accompagner les communes concernées sur le montage de dossiers.</p>		
CIBLES	Habitants, salariés, scolaires, associations locales		
ECHELLE	Intercommunale		
ECHEANCE	5 ans		
TYPE D'ACTION	Investissement et fonctionnement		
ELEMENTS BUDGETAIRES	<p><i>INVESTISSEMENT : Stationnement Vélo : Autour de 2 500€ / place vélo selon modèle (200€ par arceau simple). Financement possible : RI accès réseau Région / Alvéole + (40%) / FMA (Etat) / Département (aires covoit) / FEDER / Politique territoriale de la Région (aides non cumulables avec d'autres) / EPCI (axe transition écologique). https://alveoleplus.fr/</i></p> <p><i>FONCTIONNEMENT : Entretien courant à prévoir</i></p> <p>Subvention départementale sur les aménagements cyclables : prise en charge à 100% sous conditions</p> <p>Subvention régionale pour les aménagements en rabattement vers les points d'arrêt routiers</p>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Avancement de l'action - Nombre de sites traités : stationnement / rabattement - Part modale Vélo en pré-acheminement / Taux d'utilisation des stationnements sécurisés Vélo 		
Animateur	Porteur	Partenaire	Financier
Région	EPCI	Région	Région, FEDER
	Communes	Département	Département
			Etat, Programme CEE Alvéole +
			EPCI / GAL

Développer des services vélo adaptés

OBJECTIF	<p><i>Offrir un accès au VAE / vélo à l'ensemble de la population et mener une politique à visée incitative</i></p> <p><i>Offrir un service de réparation à destination de la population</i></p>		
CONTENU	<p>Le développement de services «vélo» peut recouvrir des aspects divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Primes à l'acquisition de vélos / VAE - Mise en place de services de location de vélo : vélos en libre service, location longue durée (y compris vélos adaptés aux PMR) - Localisation de stations de réparation / gonflage à destination des cyclistes - Mise en place d'animations vélo et formations, notamment dans les écoles (savoir rouler à vélo) et à destination des personnes âgées et personnes en situation de handicap - Massification de ces services lorsqu'ils sont déjà en place - Réalisation de stationnements sécurisés dans des lieux stratégiques 		
CIBLES	Habitants, salariés / employeurs, scolaires, associations locales		
ECHELLE	Bassin Sud-Mayenne		
ECHEANCE	Mise en place et massification progressives pendant les 5 années		
TYPE D'ACTION	<i>Animation, services</i>		
ELEMENTS BUDGETAIRES	Financements des partenaires associatifs par les EPCI, le Département et la Région		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'actions - Evolution de l'offre présente sur le territoire - Nombre de bénéficiaires des services vélos sur le territoire 		
Animateur	Porteur	Partenaire	Financier
EPCI	EPCI	Département	Programmes CEE
	Communes	Collectif Vélo PL / Associations	Région / Département
	Région		EPCI / Communes / GAL

Animer et accompagner le développement de la pratique cyclable

OBJECTIF	<p><i>Mettre en place une campagne de communication composée de plusieurs temps forts pour communiquer sur la réalisation d'aménagements</i></p> <p><i>Favoriser le report modal des collégiens et lycéens</i></p> <p><i>Sensibiliser les collégiens et lycéens, voire le personnel, aux différents modes de déplacement alternatifs</i></p>		
CONTENU	<p>Réalisation d'actions événementielles en faveur des mobilités actives (challenge vélo, fête du vélo...)</p> <p>Accompagnement des établissements d'enseignement dans les démarches d'écomobilité scolaire... Continuer la sensibilisation du public jeune au travers du programme « Savoir Rouler à Vélo »</p> <p>A partir d'une expérimentation sur un ou deux collèges / lycées, mettre en place les conditions pour favoriser le report modal des élèves, voire du personnel : animation de groupes de travail multipartenaires au sein de chaque établissement retenu, amélioration de la sécurisation des accès aux établissements, équipement des établissements en stationnements sécurisés en fonction des besoins,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer des temps autour du savoir rouler à vélo, de la sécurité routière et des autres modes de transports pour sensibiliser les élèves, personnels encadrants, parents aux mobilités durables - Définir la maîtrise d'ouvrage et les participations financières de chacun en fonction des compétences. <p>Lien à effectuer avec le Collectif Vélo Pays-de-la-Loire</p> <p>S'appuyer sur la dynamique lancée par le conseil départemental, titulaire de l'appel à projet Avélo 2 et ayant effectué un travail de fond sur le sujet</p> <p>Accompagner la création ou le maintien de vélobus (comme à St-Fort) et pédibus</p>		
CIBLES	Scolaires		
ECHELLE	Bassin Sud-Mayenne		
ECHEANCE	Année scolaire 2023-2024 comme première année d'expérimentation		
TYPE D'ACTION	Etude, animation, investissement		
ELEMENTS BUDGETAIRES	Sollicitation possible du dispositif Alvéole		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Avancement de l'action - Nombre d'établissements engagés - Part modale Vélo parmi les scolaires 		
Animateur	Porteur	Partenaire	Financier
Département	Département	Rectorat	EPCI / Communes
Région	Région	Associations de parents d'élèves	GAL / Programmes CEE
	EPCI - communes	Collectif Vélo PdL / Associations	Département / Région / Agence Nationale du Sport

Consolider les offres de mobilité solidaire et travailler l'articulation avec les autres offres

OBJECTIF	<p><i>Favoriser l'interconnaissance des acteurs de la mobilité solidaire au niveau du bassin Sud-Mayenne</i></p> <p><i>Prendre connaissance des difficultés du secteur et en faciliter la consolidation</i></p> <p><i>Mailler le territoire en services structurants</i></p> <p><i>Travailler l'articulation mobilité solidaire / autres offres</i></p>		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> - Clarification de ce qui relève des missions droit commun / de mobilités solidaires, et notamment du Transport à la Demande / Transport Solidaire - Identification des acteurs concernés de la mobilité solidaire, des besoins prioritaires - Accompagnement et soutien financier aux services de location et réparation solidaire – Les EPCI subventionnent des partenaires associatifs qui interviennent dans ce domaine. - Faire en sorte que ces services soient adaptés aux PMR 		
CIBLES	Demandeurs d'emploi, personnes en insertion, habitants, salariés, personnes âgées, personnes en situation de handicap		
ECHELLE	Bassin Sud-Mayenne		
ECHEANCE	Location : 2024 / Réparation : 2026		
TYPE D'ACTION	Etude + Financement		
ELEMENTS BUDGETAIRES	Location solidaire : 240 000€/ an en fonctionnement à l'échelle du département de la Mayenne + Budgets investissements de 20 000 à 25 000 € / an Réparation : étude de faisabilité à réaliser		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Action réalisée - Evolution de l'offre de location / réparation solidaire de véhicules - Publics concernés 		
Animateur	Porteur	Partenaire	Financier
Département	Département	Région	Département
	EPCI + communes	Etat Structures de l'insertion	EPCI + Communes
			Région

Elaborer un Plan d'Action Commun pour la Mobilité Solidaire (PAMS)

OBJECTIF	<p><i>Favoriser la mobilité des publics les plus fragiles,</i></p> <p><i>Inciter les acteurs de la sphère sociale, de l'emploi, de l'insertion et les AOM à se concerter pour clarifier la gouvernance et simplifier les parcours usagers,</i></p> <p><i>Mieux articuler les actions et assembler les forces pour proposer un parcours d'accompagnement efficace en particulier en matière d'accès à l'emploi.</i></p>		
CONTENU	<p>Après avoir travaillé les enjeux et précisé les modalités de gouvernance des mobilités solidaires,</p> <p>Etablir un Plan d'Action commun Mobilité Solidaire à l'échelle du bassin Sud-Mayenne avec les parties prenantes associées du secteur des mobilités solidaires et des organismes du service public de l'insertion et de l'emploi.</p> <p>Travailler sur la lutte contre l'isolement et l'accès aux services pour tous.</p> <p><u>Méthode de travail proposée :</u></p> <p>Identifier les parties prenantes et clarifier la gouvernance. Recenser les initiatives, Etablir un plan d'actions collectif Valider et mettre en œuvre</p>		
CIBLES	Personnes en situation de précarité sociale ou économique, en situation de handicap ou à mobilité réduite		
ECHELLE	Bassin Sud-Mayenne		
ECHEANCE	5 ans		
TYPE D'ACTION	Démarche stratégique avec plan d'actions		
ELEMENTS BUDGETAIRES	Mobilisation en temps humain nécessaire à la construction du PAMS		
INDICATEURS DE SUIVI	- <i>Établissement du PAMS</i>		
Animateur	Porteur	Partenaire	Financier
Région	Région	EPCI	Région
Département	Département	CLEFOP	Département
		Service public de l'emploi, Etat	

Renforcer l'intermodalité sur le territoire

OBJECTIF	<i>Améliorer les sites pour développer les pratiques intermodales entre transports collectifs / covoiturage / vélo / voiture.</i>		
CONTENU	<p>Travail de concertation afin de recenser les réflexions, projets engagés de sites d'intermodalité pouvant être déployés sur le bassin d'ici 2026 : PEM principal de Château-Gontier identifié comme structurant au SRADDET...</p> <p>Définir les emplacements des aires multimodales du bassin de manière cohérente, en précisant la typologie et les fonctions des PEM sur les territoires, le degré de priorité</p> <p>Identifier les études préalables lancées sur certaines interfaces et concrétiser la mise en œuvre de plusieurs opérations sur le territoire.</p> <p>La mise en œuvre de cette action doit se faire en articulation avec l'optimisation de l'offre transports collectifs (FA 4).</p> <p>Une attention particulière doit être portée à l'accessibilité des PEM pour les personnes à mobilité réduite.</p>		
CIBLES	Habitants, salariés, scolaires		
ECHELLE	Bassin Sud-Mayenne		
ECHEANCE	5 ans		
TYPE D'ACTION	Etude + Investissements		
ELEMENTS BUDGETAIRES	<p>En cas d'étude préalable, possible financement du GAL</p> <p>Pour les PEM :</p> <p>Cofinancement régional possible de 50% du montant HT de l'opération avec un plafond de 300 000€ d'aide par projet, sous réserve d'éligibilité et d'une instruction technique concertée au préalable</p> <p>Possibilité de financement départemental au titre des RD pour les PEM situés hors aggro</p>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de PEM développés sur le bassin - Evolution du pré-acheminement sur les sites en matière modale : marche à pied, vélo, transports en commun, covoiturage, véhicule particulier 		
Animateur	Porteur	Partenaire	Financier
Région	EPCI	Département	Région
			EPCI – Commune
			Département – GAL

Faciliter l'utilisation des outils régionaux de multimodalité

OBJECTIF	<p><i>Faire connaître l'outil de calculateur d'itinéraires de la Région</i></p> <p><i>Favoriser leur utilisation directe ou indirecte via les outils numériques des collectivités</i></p>		
CONTENU	<p>La Région a mis en place un service de calculateur d'itinéraires qui intègre différents modes : transports collectifs, vélo, covoiturage, marche à pied. Le calculateur d'itinéraires Destinéo, sera enrichi d'ici fin 2023 des données d'accessibilité de l'ensemble des arrêts Aléop. Il s'agit, pour les signataires du contrat, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'utilisation de cet outil par les ligériens via des actions de communication et l'intégration de cet outil pour les EPCI ; - diffuser auprès du public l'amélioration de l'information sur les parcours accessibles - faciliter l'accès le plus large à cet outil régional, tant par les particuliers que par les entreprises et les administrations. 		
CIBLES	Habitants, salariés / employeurs, associations locales		
ECHELLE	Bassin Sud-Mayenne		
ECHEANCE	2025		
TYPE D'ACTION	Communication Intégration numérique		
ELEMENTS BUDGETAIRES	Prise en charge des évolutions du calculateur d'itinéraires par la Région		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'action - Utilisation des outils par les publics 		
Animateur	Porteur	Partenaire	Financier
Région	Région	Département	Région
	EPCI	GAL	EPCI

Développer les motorisations alternatives aux véhicules thermiques

OBJECTIF	<p><i>Favoriser la décarbonation des mobilités</i> <i>Faire en sorte que le maillage en infrastructures de recharge de véhicules électriques soit le plus adapté possible aux besoins des habitants du bassin Sud-Mayenne et propice à favoriser le basculement vers la mobilité électrique.</i> <i>De même, favoriser l'implantation de bornes GNV/BioGNV, de stations hydrogène</i></p>		
CONTENU	<p>Il s'agit, sous l'impulsion de TEM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De participer collectivement à la réalisation du SDIRVE (schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques), de manière à ce que les choix d'implantation des bornes soient les plus adaptés aux besoins locaux, et à sa mise en oeuvre - D'étudier la question des motorisations Bio GNV et hydrogène pour les faciliter en développant les stations d'avitaillement correspondantes - De mettre en place des actions de sensibilisation aux motorisations alternatives aux véhicules thermiques <p>Un groupe de travail animé par TEM prendra en charge ces actions mais aussi les enjeux locaux de ces thématiques, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le besoin d'IRVE rapide à Meslay - Les enjeux sur les parkings publics 		
CIBLES	Habitants, salariés / employeurs		
ECHELLE	Bassin Sud-Mayenne		
ECHEANCE	2028		
TYPE D'ACTION	Etude + Investissement		
ELEMENTS BUDGETAIRES	Temps humain + frais AMO TEM		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'action - Nb d'équipements installés (IRVE, BioGNV, H2) - Fréquentation des équipements d'avitaillement - Evolution du parc roulant sur le bassin 		
Animateur	Porteur	Partenaire	Financier
TEM	TEM	EPCI / Communes	TEM
CC Pays de Château-Gontier		Région	EPCI
		Département	

Réduire l'impact carbone des mobilités lors des événements organisés sur le territoire

OBJECTIF	Réduire l'impact carbone des événements organisés (festivals, spectacles, événements sportifs) via la mise en place de solutions de mobilité plus sobres : transports en commun, co-voiturage...		
CONTENU	<p>La mobilité étant le poste le plus coûteux du secteur événementiel en émissions de gaz à effet de serre (75% en moyenne du bilan carbone d'un événement selon l'Ademe), il est nécessaire de proposer des solutions plus sobres, favorisant le regroupement des personnes.</p> <p>Les EPCI ou communes organisatrices d'un événement réuniront donc, à leur initiative, les différents acteurs des transports / mobilités pour proposer des solutions du type :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de navettes (déploiement de moyens supplémentaires de transports en commun) - Déploiement de solutions de covoiturage via des plateformes collaboratives - Autres solutions (type mobilités actives) lorsqu'elles sont adaptées <p>Chaque AOM, en fonction de ses responsabilités, définira les modalités pratiques (inscription ou réservation éventuelle) et tarifaires.</p> <p>Le V and B Fest' (Château-Gontier) attirant 35 000 à 40 000 spectateurs, il constitue un enjeu important sur cette thématique.</p>		
CIBLES	Habitants et extérieurs participant aux événements		
ECHELLE	Bassin Sud-Mayenne		
ECHEANCE	2028		
TYPE D'ACTION	Fonctionnement		
ELEMENTS BUDGETAIRES	Dépenses dépendantes des moyens mis en place		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre lors d'événements - Nombre d'événements concernés - Taux de fréquentation des offres proposées 		
Animateur	Porteur	Partenaire	Financier
EPCI	Région	GAL	Région
	EPCI	TEM	EPCI
			Département

Renforcer la communication mobilité sur le bassin Sud-Mayenne

OBJECTIF	Développer la notoriété des services, faciliter le parcours usager, en travaillant la communication collective des offres de mobilité sur le bassin		
,	<p>Définir un niveau d'Information socle devant être disponible aux habitants du bassin. Relais par les médias des collectivités (web, support physique, affiches) et mise à jour régulière à prévoir.</p> <p>Engager collectivement les partenaires du bassin Sud-Mayenne dans le « défi Mobilité en Pays de la Loire » pour mobiliser les employeurs et établissements d'enseignement de leur territoire respectif.</p> <p>Passer par les travailleurs sociaux du département pour toucher les publics en situation de fragilité sociale.</p> <p>Réfléchir à la question du « Aller vers » : pertinence de la mise en place d' « ambassadeurs de la mobilité » auprès de la population, et notamment des personnes âgées. Intégrer à la démarche les chèques « Sortir Plus ».</p> <p>Se fixer collectivement des objectifs de communication chaque année.</p> <p>Penser à associer les bénévoles du transport solidaire, qui sont de bons relais d'information sur l'offre existante</p>		
CIBLES	Tous publics		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2029, en continu		
TYPE D'ACTION	Communication		
ELEMENTS BUDGETAIRES	<p>Financement du défi Mobilité par la Région. Mobilisation de temps humain pour mettre en service le niveau d'information socle sur les différents médias.</p> <p>Autres volets à déterminer</p>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - % des collectivités relayant l'information socle sur ses médias - Nombre d'EPCI partenaire du défi mobilité en Pays de la Loire ; nombre de structures et personnes participantes - Espaces mobilité en expérimentation sur le bassin 		
Animateur	Porteur	Partenaire	Financeur
Région	Région	Opérateurs mobilités	Région
	Département	EPCI/Département	Département
	EPCI / GAL		EPCI / GAL

Développer des lieux d'information, de vente et de conseil pour une mobilité durable

OBJECTIF	<p><i>Maintien et développement de points d'information et de vente, multimodaux, permettant avec les transporteurs de maintenir un service de proximité sur les territoires, au bénéfice de tous les usagers</i></p> <p><i>Développement des lieux de conseils pour une mobilité durable</i></p> <p><i>Accueil de 1er niveau et orientation vers les acteurs de la mobilité solidaire pour un accompagnement spécialisé le cas échéant.</i></p>		
CONTENU	<p>Identification de structures existantes ou en projet susceptibles d'apporter information, conseil et accompagnement en matière de mobilité : Maisons France Services de Craon, Renazé, Meslay-du-Maine, MFS itinérante dans la CC Pays de Château-Gontier, Mairies, Mairies Annexes, Mairies déléguées</p> <p>Réflexions sur les possibilités de développement de nouveaux services de conseil en mobilité</p> <p>Collaboration avec les gestionnaires de transports pour le développement de points de vente</p> <p>Appui des conseillers mobilité financés par le CD53</p> <p>Nécessité de faire apparaître les offres de mobilité accessibles aux PMR sur le territoire.</p> <p>Veiller à l'accessibilité de ces lieux pour les PMR</p>		
CIBLES	Tous habitants		
ECHELLE	Bassin Sud-Mayenne		
ECHEANCE	2029		
TYPE D'ACTION	Investissement + Fonctionnement		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'action - Nb points d'accès / Amplitude horaire sur une semaine (guichet) - Fréquentation (nb visiteurs) / Nb de titres délivrés 		
Animateur	Porteur	Partenaire	Financier
Région	EPCI	Etat	EPCI
		UDCCAS, fédération des centres sociaux	GAL
		Département Région	

Accompagner les évolutions de mobilité des entreprises et mobilités domicile - travail

OBJECTIF	<p><i>Renforcer l'information et la communication sur les services de mobilité auprès des employeurs du territoire</i></p> <p><i>Sensibiliser les acteurs économiques aux enjeux et leviers de la mobilité durable</i></p> <p><i>Identifier les leviers d'actions et freins</i></p> <p><i>Permettre aux salariés de tester des solutions alternatives de mobilité</i></p> <p><i>Accompagner les salariés et leurs entreprises vers un changement de comportement</i></p>		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux et diagnostic de mobilité sur des ZA / groupes d'entreprises - Mise en place d'animations spécifiques, participation à des animations type Défi Mobilité - Mettre en place des animations pour favoriser le développement de solutions alternatives à l'autosolisme - Accompagner les entreprises (par exemple via les clubs d'entreprises) et les administrations dans la mise en place de plans de mobilité des entreprises / administrations, en privilégiant les plans de mobilité inter-entreprises – Réfléchir à la mutualisation des outils de mise en place des plans de mobilité - Actions à mener en lien avec les services de développement économique des EPCI - Mise à disposition possible d'un prestataire pour la sensibilisation au covoiturage du Département 		
CIBLES	salariés / employeurs		
ECHELLE	Bassin Sud-Mayenne		
ECHEANCE	2029		
TYPE D'ACTION	Animation / Structuration		
ELEMENTS BUDGETAIRES	Prise en charge totale par le Département du prestataire pour la sensibilisation		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'action - Nombre d'employeurs accompagnés / salariés concernés - Evolution des pratiques : évolution des modes dans la durée, baisse de l'usage de la voiture personnelle - € dépensés / part modale gagnées 		
Animateur	Porteur	Partenaire	Financier
EPCI	EPCI	Département	EPCI / GAL
	GAL	TEM	Région
		Région	Département

Evaluer le contrat opérationnel de mobilité

OBJECTIF	<i>Suivre l'évolution des mobilités à l'échelle du bassin. Evaluer la mise en œuvre des actions du Contrat Opérationnel de Mobilité.</i>		
CONTENU	<p>À l'échelle du bassin, il s'agit de suivre la mise en œuvre des actions du COM et d'évaluer les impacts sur la mobilité. Deux pas de temps sont définis : 2,5 ans après la signature et à la fin du COM.</p> <p>L'évaluation s'appuiera sur l'architecture suivante et le suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'indicateurs globaux sur le bassin <ul style="list-style-type: none"> • Paramètres socio-éco du bassin : emploi, habitants... • Données mobilités générales : données INSEE mobpro, taux de motorisation ménages... • Dynamiques territoriales des mobilités : actualités, planification, ingénierie - d'indicateurs spécifiques propres à chaque fiche actions. Typologie d'indicateurs suivables : réalisation / offre / résultats / performance <p>Cette évaluation ne constituera pas une évaluation des mobilités propres à chaque EPCI mais à une échelle de bassin.</p> <p>Les territoires pourront réaliser des enquêtes quantitatives et qualitatives afin d'affiner le diagnostic et l'évaluation.</p>		
CIBLES	Collectivités, institutionnels		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	Evaluation à mi-parcours : fin 2026 Evaluation du COM : 2029		
TYPE D'ACTION	Suivi et évaluation		
ELEMENTS BUDGETAIRES	Temps humain Région / Partenaires.		
INDICATEURS DE SUIVI	- Fourniture d'une évaluation à mi-parcours et à la fin du COM		
Animateurs	Porteur	Partenaires	Financeur
Région	Région	EPCI / GAL / TEM	Région
		Département,	
		Gestionnaires de gares	

GLOSSAIRE

AAP : Appel A Projets

AOM / AOMR : Autorité Organisatrice des Mobilités / Autorité Organisatrice des Mobilités Régionale

Fiches ou Programmes CEE : Certificat d'Economie d'Energie

COM : Contrat Opérationnel de Mobilité

DSP : Délégation de Service Public

EMC² : Enquête Mobilité Certifiée Cerema

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FMA : Fond Mobilités Actives (Etat)

FUB : Fédération des Usagers de la Bicyclette

GAL : Groupement d'Action Locale

Loi 3DS : Loi relative à la Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification

Loi LOM : Loi d'Orientation des Mobilités

P+R : Parking Relais

PAMS : Programme d'Actions Commun Mobilité Solidaire

PAR : Points d'Arrêts Routiers Prioritaires (au titre de l'accessibilité)

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PdM : Plan de Mobilité

PdMS : Plan de Mobilité Simplifié

PEM : Pôle d'Echanges Multimodal

PMR : Personne à Mobilité Réduite

SAEIV : Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur

SDAP : Schéma Directeur d'Accessibilité Programmé

SEM : Service Express Métropolitain

SIM : Système d'Information Multimodale

SRADET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SRAV : Savoir Rouler A Vélo

TAD : Transport A la Demande

TC : Transport Collectif

TEM : Territoire d'Energies Mayenne

TER : Train Express Régional

VL : Véhicule Léger

VRTC : Voirie Réservée aux Transports Collectifs

VR2+ : Voirie Réservée aux véhicules avec deux personnes et plus (covoiturage)

ZFE-m : Zone Faible Emission de Mobilité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240617-DELIB202406262-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Publication : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

